

LE GRAND DEBAT DES DEUX-SEVRES

Mercredi 13 février 2019

(Le Grand Débat des Deux-Sèvres est ouvert à 20 heures 10 à la Maison du Département.)

M. Marc LOMAZZI, rédacteur en chef adjoint du *Parisien – Aujourd'hui en France*. – Bonsoir à tous !

Journaliste, rédacteur en chef adjoint du *Parisien – Aujourd'hui en France*, j'ai le plaisir de co-animer cette soirée avec Chantal Pétilat, rédactrice en chef de *La Nouvelle République*.

Ce débat s'inscrit dans le cadre du Grand Débat national qui, voulu par le Président de la République, va s'achever le 15 mars prochain.

Mais il s'agit ici de parler des réalités locales, de débattre ensemble et de faire émerger des solutions si possible concrètes. Il ne s'agit pas du tout d'un débat entre vous, les citoyens et les élus nombreux dans cette salle.

Il s'agit d'un débat de citoyens, un débat citoyen entre citoyens.

Il ne s'agit pas non plus évidemment d'un débat du Conseil départemental dont ce serait la contribution à ce Grand Débat.

Il s'agit bien de la contribution des citoyens du Département.

Toutes les solutions, propositions et recommandations qui seront émises dans le cadre de ce débat seront retranscrites par deux sténographes-rédacteurs et transmises intégralement et sans retouches sur la plateforme du débat national.

Un mot sur le déroulement de cette soirée.

Lors de votre inscription, vous avez désigné plusieurs thèmes prioritaires pour vous. Dans l'ordre, il s'agit des services publics, du rôle des collectivités locales, de la citoyenneté locale, de l'aménagement du territoire. Vous avez évoqué aussi d'autres sujets illustrés sur ce grand écran.

Nous parlerons évidemment ce soir de tous ces sujets que nous avons classés en trois grands thèmes :

- L'organisation administrative entre l'Etat, la Région, le Département et les communes ;
- Les services publics ;
Comment les rendre plus efficaces sans forcément faire flamber les impôts locaux ?

- La citoyenneté et la démocratie locale, avec l'intervention des citoyens dans la vie de leur territoire.

Une heure sera consacrée à chacun de ces thèmes. Toutefois, compte tenu de l'assistance très nombreuse et d'une salle comble, il convient d'organiser ce débat afin que le maximum d'intervenants puisse s'exprimer.

La parole est à Chantal Pétilat pour vous expliquer les règles du jeu de ce débat.

M^{me} Chantal PETILLAT, *rédactrice en chef de La Nouvelle République*. – Bonsoir à tous !

Je vais insister sur quelques règles de « bonne conduite » pour que ce débat soit riche et constructif. Vous pouvez en retrouver le texte dans la charte qui vous a été distribuée ou remise sur chacune des chaises.

Vous êtes effectivement venus très nombreux pour vous exprimer, défendre des idées ou peut-être simplement écouter.

Première règle : respecter les intervenants, les opinions et les avis qui seront émis. Vous pouvez ne pas être d'accord ! Pour autant, chacun sait que l'injure, les insultes, les propos diffamatoires ou le fait de couper la parole à un intervenant n'ont jamais fait avancer un débat. Ils n'ont donc aucune place ici, pas plus qu'ailleurs évidemment.

En revanche, vous pouvez exposer les problèmes que vous rencontrez au quotidien. Mais cela ne suffit pas ! Débattre, c'est proposer. Toute critique se doit d'être argumentée et accompagnée de propositions concrètes.

Il vous sera également demandé de ne pas monopoliser le micro. Le temps de parole a été fixé à 2 minutes par intervention. Un chronomètre s'affiche sur l'écran et le compte à rebours se déclenchera à chaque prise de parole.

De même, pour éviter des échanges qui pourraient s'éterniser entre deux intervenants et afin qu'un maximum d'entre vous puisse contribuer au débat, les discussions seront limitées à une relance par personne.

Enfin, j'invite chaque intervenant à indiquer son prénom, son nom et éventuellement la structure qu'il représente.

Telles sont les règles du jeu que nous vous proposons afin que ce débat se déroule dans les meilleures conditions et pour que le maximum de sujets puissent être abordés et le maximum de propositions formulées.

Enfin, je vous présente deux autres intervenants à notre Grand Débat.

Il s'agit de Gilles Rapaport dont vous verrez les dessins apparaître à l'écran tout au long de la soirée. Il en croquera en quelque sorte les ambiances.

Il s'agit également de Rémi Lefebvre, politologue, professeur de science politique à l'université Lille 2 et chercheur au CNRS. Ses recherches portent notamment sur le pouvoir local. Il pourra intervenir au cours du débat et, à l'issue de l'évocation de chacun des trois thèmes, il dressera une synthèse en guise de conclusion.

I – L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

M. Marc LOMAZZI, *animateur*. – Je vous propose d'aborder le premier thème de la soirée : l'organisation administrative.

Ce thème renvoie évidemment à la question du fameux « millefeuille » administratif. Le département des Deux-Sèvres compte 260 communes, 8 intercommunalités, des dizaines de syndicats intercommunaux, une préfecture, deux sous-préfectures. Est-ce trop ? Faut-il en supprimer ? Faut-il supprimer des échelons ? Dans l'affirmative, lesquels ?

L'Etat doit-il se concentrer sur les missions régaliennes et laisser les collectivités agir au plus près du terrain ? Faut-il donner plus d'autonomie aux collectivités et les spécialiser ? Faut-il leur donner plus de moyens financiers et comment ?

Je vous invite à entrer dans le vif du sujet par une première question.

M. Jean-Claude REBILLARD. – Chef d'entreprise, j'habite Parthenay et j'aurai bientôt 70 ans.

Trop d'échelons ? Oui, d'une certaine façon ! Voici donc ma question : pourquoi ne pas réduire ces échelons à 6 communautés d'agglomération dans le Département, et ce pour simplifier les choses ?

A Bressuire, nous vivons cette situation avec la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais. Après un certain rodage, sans être long pour autant, aujourd'hui, l'ensemble fonctionne très bien ! Merci !

M. Marc LOMAZZI, *animateur*. – Nous prenons tout de suite une deuxième intervention.

M. Claude BAGAUT, *Niort*. – Pour ma part, je ne pense pas qu'il y ait trop d'échelons puisqu'il est déploré le manque de proximité. La question tient peut-être davantage à une notion de répartition des pouvoirs.

Il s'agirait peut-être de limiter les pouvoirs de Paris et d'en donner davantage échelon par échelon, en respectant le travail de chacun. Il faudrait que chaque communauté, que chaque niveau ait sa responsabilité bien définie.

M^{me} Chantal PETILLAT, *animatrice*. – Pouvez-vous préciser ce que vous entendez par « échelon » ?

M. Claude BAGAUT, *Niort*. – Les échelons constituent justement cette organisation administrative. Beaucoup de strates, oui ! Peut-être sont-elles utiles, mais je ne sais trop car je ne suis pas connaisseur. En tout cas, il convient de bien définir le rôle de chacun. Nous avons souvent l'impression de nous heurter à un mur.

M. Marc LOMAZZI, *animateur*. – Prenons l'exemple du département ! Par rapport à la commune et la région, quelle devrait être cette compétence particulière ? Comment répartiriez-vous les compétences de chacun des échelons ?

M. Claude BAGAUT, *Niort*. – La compétence municipale est vraiment l'échelon de communication avec le citoyen de base, tel que je puis l'être.

Prenons échelon par échelon ! Certaines communautés ont besoin de plus de moyens que les grandes communautés locales, telle celle du Niortais qui regroupe une quarantaine de communes.

M. Laurent DELPLANQUE. – Pour le citoyen de Niort que je suis, en fait le problème du « millefeuille » territorial, c'est, pour le citoyen, une question de lisibilité ou de visibilité. Quelles sont les compétences des différentes structures ou des différentes collectivités ?

Pour un citoyen qui est confronté à un problème lambda, quel qu'il soit, la grande difficulté, c'est de s'adresser à la bonne collectivité et aux bons interlocuteurs.

A mon avis, il manque sur les territoires des guichets uniques, non pas des guichets compartimentés par structure ou par collectivité, mais des guichets représentant toutes les compétences de l'ensemble des collectivités sur le territoire.

Je veux évoquer un autre problème, s'agissant de la fiscalité dynamique de ces différentes strates ou collectivités.

La suppression de la taxe d'habitation a été, par exemple, évoquée. Selon les déclarations de l'Etat, elle sera compensée à 100 %. Qu'en sera-t-il dans deux, trois ou cinq ans ? Sera-t-elle autant compensée ?

Le fait de la supprimer peut être une bonne nouvelle pour le citoyen : « Tant mieux ! On va moins payer... » Mais il ne faut pas se leurrer ! Vouloir plus de services publics suppose, à un moment donné, de les financer...

Dès lors, attention au boomerang que peut constituer la suppression de la taxe d'habitation !

Pour ma part, j'ai appris que j'étais riche puisque je continue à la payer... Pourtant, je ne savais pas qu'en France, on était riche dès lors que l'on gagnait plus de 2 000 €... Je n'ai pas encore de Picasso chez moi, ni de Ferrari dans mon garage ! Je ne sais pas ce que veut dire « être riche » et ce que recouvre la notion de riche aujourd'hui !

Par contre, oui, le problème du citoyen face à la lisibilité des collectivités territoriales dans le territoire est un vrai problème.

M^{me} Chantal PETILLAT, *animatrice*. – Quelles propositions pourraient être formulées pour améliorer cette lisibilité ? La question est soulevée...

M. Nicolas HUET, *Niort*. – Plus qu'une question, je veux formuler une proposition qui fait suite à ce que vient d'être dit.

En étant dans la proximité de mon quartier, je me suis aperçu que les futurs retraités ont un mal fou à « se diviser » dans la CARSAT, considérant toutes les retraites du privé. Il en va de même pour la Caisse d'allocations familiales. C'est un vrai parcours du combattant !

Il serait nécessaire d'instituer un guichet unique pour que ces retraités puissent finaliser leurs droits à la retraite, sans avoir à courir parfois même jusqu'à Poitiers pour tout ce qui relève des retraites complémentaires.

Telle est la proposition que je fais !

M. Marc LOMAZZI, *animateur*. – La nécessité du guichet unique et le regroupement des compétences sont autant de questions relatives à la simplification administrative.

M. Guy HAAS, *Chauray*. – Je rebondis d'abord sur le point relatif aux retraités. Quand j'ai été moi-même à la retraite, je suis allé à la CARSAT qui a tout réglé et, pourtant, j'ai travaillé dans plusieurs entreprises.

Pour ce qui est des échelons administratifs, habitant Chauray et sachant que la communauté d'agglomération du Niortais gère les écoles de musique, tout ce qui relève du sport, je ne perçois plus très bien le rôle de la mairie, à part l'éclairage public ! Je pense que proximité et simplification ne sont pas forcément contradictoires.

M. Marc LOMAZZI, *animateur*. – Vous voulez donc dire que la mairie...

M. Guy HAAS, *Chauray*. – La commune n'a plus lieu d'être et la communauté d'agglomération est suffisante.

M. Marc LOMAZZI, *animateur*. – Il est souvent dit que les maires sont les élus les plus populaires. Vous, vous proposez donc de supprimer les mairies !

M. Michel GUYON, *retraité à Niort*. – Concernant l'organisation administrative, je veux évoquer la modification qui est intervenue. Nous ne sommes plus de la Région Poitou-Charentes ! Nous sommes intégrés dans une grande Région dans laquelle nous avons du mal à nous y retrouver.

Les échelons ont donc été étudiés et l'histoire du « millefeuille » a été maintes fois évoquée. La plupart des spécialistes – et même un certain nombre de Présidents de Conseils généraux à l'époque – étaient d'accord pour dire que l'échelon départemental n'était pas le plus pertinent, à condition, bien sûr, de garder l'ancienne organisation administrative des Régions !

Maintenant, nous avons de grandes agglomérations, comme Niort. La communauté d'agglomération représente près du tiers des habitants des Deux-Sèvres, si je ne me trompe. Je vois mal comment un département peut s'intercaler dans cette organisation.

M. Marc LOMAZZI, *animateur*. – Après les mairies, vous, vous supprimez le département... (*Sourires.*)

M^{me} Chantal PETILLAT, *animatrice*. – Un intervenant ici souhaite prendre la parole.

M. Jean-René CHARBONNEAU, *conseiller municipal et communautaire de Niort, conseiller régional*. – Sous-jacente à cette question des différents échelons administratifs et du « millefeuille », une question profonde se pose dans notre pays en ce moment : la représentation des élus dans ces différentes institutions.

Les représentants du peuple français ne devraient-ils pas être élus à la proportionnelle dans toutes les institutions ? C'est déjà le cas sur le plan municipal, régional et départemental. Il serait bien que ce soit aussi le cas intégralement sur le plan communautaire.

Vous savez peut-être qu'un échelon supplémentaire va encore se créer entre Bordeaux et Nantes, avec la métropole dont Niort fera partie, avec La Rochelle et Rochefort.

Il serait éventuellement opportun de débattre de cette question de la représentation du peuple français, proportionnellement à ses idées.

M. Marc LOMAZZI, *animateur*. – La parole est à l'intervenante suivante.

M^{me} Coralie MOLL, *Surgères*. – Je veux souligner que c'est grâce aux Gilets jaunes que nous pouvons engager aujourd'hui un tel débat. Pourtant, je suis désolée de constater que nous n'en voyons pas.

Je ne suis pas pour supprimer les échelons.

Supprimer les échelons c'est nous enlever la démocratie, tout simplement ! Plus on nous « dilue », moins on pourra parler !

Les Gilets jaunes demandent le RIC, le référendum d'initiative citoyenne. Si l'on supprime des échelons, comment pourront être mis en place des référendums ?

Ne nous leurrions pas ! Nous n'aurons jamais ce référendum d'initiative citoyenne au niveau national parce que nous sommes sous la coupe de l'Europe. Sachez que la France est gouvernée par l'Europe !

Je me demande donc à quoi vont servir ces débats. L'essentiel, c'est de ne surtout pas enlever les échelons, mais plutôt et surtout de les recadrer.

Par exemple, considérant la préfecture, tout le monde galère maintenant pour obtenir une carte grise. Il n'y a plus d'interlocuteurs ! Nous avons seulement affaire à des machines et c'est du n'importe quoi !

Humaniser, c'est quand même plus aller vers de la démocratie. Même les petits retraités sont littéralement « paumés » sur Internet !

Il ne faut pas enlever les échelons, mais il faut bien les cadrer. C'est d'ailleurs vrai pour toutes les couches de la population.

M. Marc LOMAZZI, *animateur*. – Je ne sais pas si des Gilets jaunes sont présents ici. Peut-être n'ont-ils pas revêtu le gilet ! (*Des participants se manifestent dans l'assistance.*)

M^{me} Chantal PETILLAT, *animatrice*. – Oui, certains présents ! (*Sourires.*)

M. Marc LOMAZZI, *animateur*. – En tout cas, nous parlerons longuement du RIC dans la troisième partie du débat, s'agissant de la démocratie locale et de l'intervention des citoyens.

M^{me} Isabelle GIRARD. – Je pense que l'intervenante précédente mélange plusieurs sujets.

Je suis moi-même une ancienne informaticienne et il est vrai que l'informatique n'est pas accessible à chacun.

On a confondu des valeurs, comme l'illettrisme, avec la capacité aussi à ne pas savoir se servir de l'outil informatique. Pour moi, ce sont là des sujets très différents de la collectivité et c'est une notion de service propre à tout citoyen individuel, quel que soit l'organisme concerné.

J'avoue que je ne comprends pas que l'hémicycle de l'Assemblée nationale soit toujours vide, alors même qu'il s'agit de voter des lois importantes. Nous nous rendons bien

compte qu'un député ne peut pas connaître tous les sujets, être spécialiste dans tous les domaines, que ce soit en matière d'environnement, d'économie, d'éducation, etc.

Je ne comprends pas pourquoi les députés ne travaillent pas avec les maires, sachant que certains maires sont très compétents dans certains domaines. Pourquoi les députés ne pourraient-ils pas déléguer des sujets à des collectivités plus locales ? Ce pourrait être le cas, par exemple, pour des sujets relatifs à l'agriculture. Il est vrai que des maires ont des compétences bien plus pointues que tel ou tel député, même s'il étudie ses dossiers. En fait, nous ne comprenons pas qu'il y ait autant de cloisonnements.

Pour voter les lois, encore faudrait-il que les députés connaissent les problèmes correspondants. Or nous n'avons guère l'impression que ce soit aujourd'hui la réalité, en tout cas pour nous.

M. Marc LOMAZZI, animateur. – Si je vous comprends bien, sans doute souhaiteriez-vous revenir sur le non-cumul de mandats ?

M^{me} Isabelle GIRARD. – Je pense que le député doit travailler avec les maires de sa circonscription et qu'il doit pouvoir les représenter à l'Assemblée.

Un intervenant. – Je fais une proposition simple ! Nous avons 577 députés et je ne sais plus combien de sénateurs. Divisons donc ces chiffres par 2 !

Par contre, je suggère que chaque représentant du département soit également compétent au niveau de sa région. On parlerait alors véritablement de « démocratie régionale ».

Le seul problème, c'est que nous faisons partie d'une Région Nouvelle-Aquitaine qui a été dessinée sur un coin de table alors que, dans le même temps, la Bretagne était maintenue telle quelle, sans y intégrer Nantes, et sans toucher à la Région des Pays de la Loire.

Il est vrai que M. Auxiette était copain avec le Président Hollande et j'en passe. Il faudrait quand même arrêter ces petits arrangements entre amis, pour arriver peut-être à réorganiser tout cela !

M^{me} Rose-Marie NIETO, conseillère départementale – Niort-1. – Je veux juste apporter un correctif à ce qui a été dit précédemment.

Le travail réalisé notamment entre les communautés de communes du département, les agglo, La Rochelle, Frontenay-Rohan-Rohan, est un travail de partenariat pour faciliter des projets transversaux. Ce n'est pas du tout une strate administrative supplémentaire : il n'y a aucun échelon administratif à ce niveau-là. Il s'agit vraiment d'un travail collaboratif autour de projets, afin de faciliter la relation et le développement de projets entre tous ces territoires.

M. Philippe BOILEAU. – Je suis de Niort, consultant, médiateur et également trésorier d'une association d'insertion.

Je pense que le sujet de l'échelon administratif n'est peut-être pas le bon.

A mon sens, le sujet est plutôt celui-ci : aux différents échelons qui doivent exister, notamment pour la proximité – et je rejoins ici les propos de certains intervenants –, n'y a-t-il pas des acteurs qui remplissent en fait exactement la même tâche ? C'est ainsi qu'à un moment donné, un sujet est traité à l'échelon 1, puis à l'échelon 2, puis à l'échelon 3. Disons d'abord au niveau de la mairie, puis dans le cadre de la com-com, puis au niveau du département et, enfin, au niveau de la région.

J'imagine le gâchis, ne serait-ce que sous l'angle du nombre d'heures...

M. Marc TOMAZZI, animateur. – A quoi pensez-vous ?

M^{me} Chantal PETILLAT, animatrice. – Auriez-vous un exemple précis à nous donner ?

M. Philippe BOILEAU. – Non, mais je vois des collaborateurs dans l'association d'insertion qui montent des dossiers de type FEDER, lesquels sont traités par nombre d'interlocuteurs.

Il est vrai que j'ai oublié de mentionner l'échelon européen.

En tout cas, dès lors, c'est toute une strate de « *reporting* » à faire. C'est juste un enfer ! Cette façon de travailler occupe beaucoup d'interlocuteurs, « malgré eux ». Je pense en effet que le système n'est pas fait volontairement.

Dès lors, il doit pouvoir être procédé – désolé pour le vocabulaire ! – à un « nettoyage », un « allègement ». Je suis intimement persuadé que cette possibilité existe.

M. Jean-Paul LEROY. – J'ai perdu mes papiers au Portugal et, plus précisément, ils m'ont été volés ! Pour les refaire, ce fut une vraie galère et je suis pourtant ingénieur informaticien. Je m'imagine à la place d'une personne âgée à qui une telle aventure peut arriver, même en cas de perte.

Je veux remercier M. Favreau pour la grande tâche accomplie au niveau du département avec toutes les actions sociales menées. Je suis bien au courant de certaines. Il fait beaucoup de choses avec très peu de moyens, lesquels lui sont même diminués.

Quant à la question : « L'Etat ne devrait-il pas se concentrer uniquement sur les compétences régaliennes ? », se moque-t-on de nous là ! Je suis Gilet jaune également. L'Etat n'a plus de compétences régaliennes.... Il n'y a plus de justice... Il n'y a plus d'armée... La monnaie ? C'est la BCE...

Depuis la loi du 3 janvier 1973, loi dite « Pompidou – Rothschild », la Banque de France ne peut plus prêter à l'Etat français !

En 2005, Sarkozy, par exemple, a vendu 20 % de notre stock d'or. Récemment, nous avons appris que notre or ne nous appartient plus : c'est la JP Morgan qui va permettre de faire des émissions en bons...

Tout se dégrade ! Nous n'avons plus de compétences régaliennes ! L'Europe nous tue ! Le département et la commune étaient essentiels. Les grandes régions correspondent à un district qui sera à l'échelle de l'Europe ! C'est l'intégration, c'est-à-dire la même chose que ce qui se passe au niveau des Länder en Allemagne. Il faut absolument que nous ayons la même puissance économique pour pouvoir partager, réunir, créer des Lands franco-allemands. Les ambassades seront franco-allemandes...

M^{me} Chantal PETILLAT, *animatrice*. – Un intervenant peut sans doute apporter quelques éléments de réponse.

M. Pierre-Olivier AUBOUIN, *Niort*. – J'interviens en mon nom propre, en tant que citoyen engagé et libre de parole.

L'intervention que j'avais prévue serait bien trop longue, si bien que je me contenterai donc d'un « chapeau » pour présenter mes propositions.

Je rappelle d'abord que ce n'est pas par hasard si nous sommes ici. Un problème de fond se pose dans la société et il est même bien plus profond que ce qui est apparu avec les Gilets jaunes.

Quand je regarde autour de moi et dans mes discussions avec tous ceux avec lesquels je vis et là où j'agis, une ligne conductrice se fait jour. En fait, c'est le constat que tout est devenu marchandise. Je dis bien « tout » !

Face à tous les problèmes auxquels nous pouvons être confrontés, nous nous heurtons toujours à la même question, celle de l'argent, du « fric » !

Nous devons donc chercher des solutions nous permettant de prendre en compte « l'être » plutôt que « l'avoir ». Or nous nous demandons de plus en plus si les citoyens comptent vraiment.

C'est là le chapeau des propositions que j'ai à soumettre et que je résume énormément.

La chose publique devrait être passée au crible de l'intérêt général pour déterminer une demande qui commande l'offre. Il ne s'agirait ni plus ni moins qu'inverser l'ordre des choses actuel.

Placer les citoyens à la base de toute élaboration et évaluation des décisions devrait être la règle.

Il faut remettre de la justice dans la redistribution et les contributions et ne jamais perdre de vue la place des services publics.

S'agissant plutôt d'une parenthèse, il conviendrait d'apporter de la raison dans la place des médias, non seulement nationaux, mais également locaux pour instaurer des relations plus émancipatrices dans le sens de l'intérêt général.

Dans mes propositions, je veux mettre l'accent d'abord sur celle qui contribuerait à mettre en valeur les institutions publiques. Il n'est pas possible de raisonner au niveau local sans avoir une vision de plus haut.

Ma conviction, c'est qu'il faut supprimer le Sénat et le remplacer par le CESE qui représente les forces vives.

Il faut ramener à 400 le nombre de députés, c'est-à-dire un député pour 150 000 habitants.

Il faut limiter les députés à leur rôle législatif, en renforçant leurs moyens pour élaborer les lois avec les citoyens, et non les élus locaux et organisations diverses qui, elles, pourraient être représentées au CESE.

M. Marc LOMAZZI, *animateur*. – Je vous invite à conclure, monsieur.

M. Pierre-Olivier AUBOUIN, *Niort*. – Je propose également, en m'en excusant auprès de M^{mes} et MM. les conseillers départementaux, de supprimer les Conseils départementaux et de répartir leurs compétences entre les régions et des intercommunalités, comme il a été dit lors de la première intervention. En nombre relativement restreint, elles permettraient la démocratie participative à condition d'organiser en leur sein une représentation adéquate.

Il faudrait aussi obliger un minimum de 1 000 à 2 000 habitants par commune pour que la prise en compte de l'intérêt général soit confortée.

Je pourrais développer encore bien d'autres considérations, mais puisque vous m'y invitez, je conclus là.

M. Marc LOMAZZI, *animateur*. – Il convient effectivement de mettre un terme à votre intervention qui est déjà très riche pour entendre l'intervenant suivant.

M. François VIALA – J'habite Niort et je suis militant associatif, entre autres vice-président de la Maison familiale de Vitré.

J'entends critiquer l'Europe très fortement. Or c'est l'Europe qui nous a permis de vivre en paix depuis 1945. Etant à moitié Alsacien, je sais donc ce que cela veut dire.

J'entends dire que le nouveau traité d'Aix-la-Chapelle n'est pas respecté. Pourtant, il ne faut pas se tromper ! Il est vrai qu'il existe des eurorégions : Strasbourg travaille avec la commune de Kehl ; l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg travaille avec les villes situées au nord, Landau ou Karlsruhe, juste de l'autre côté du Rhin.

Les eurorégions, c'est cela ! Il ne faut pas se tromper et faire de désinformation.

Au niveau de l'Europe, n'oublions pas que les lois sont votées par l'Assemblée européenne où nos députés européens français sont encore moins présents que nos députés français ne le sont à l'Assemblée Nationale. L'absentéisme de nos députés européens est, en effet, encore plus criant à Strasbourg !

Si des lois sont votées de la sorte, que l'on ne se plaigne pas ! Les élus ne sont pas présents et tel est le problème ! Ensuite, c'est le Conseil des ministres européen qui décide.

En 2005, la Constitution européenne a été refusée parce que l'on a voulu maintenir l'unanimité. Oui, aujourd'hui, c'est cela l'Europe : l'unanimité obligatoire ! C'est ce que nous avons voulu, nous, Français, puisque nous avons refusé la Constitution européenne qui donnait une majorité qualifiée. S'il vous plaît, ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain !

Pour ce qui est de la proportionnelle, j'en suis personnellement partisan à 200 % ! Dans ce cas-là, nous acceptons un système à l'allemande qui signifie que la majorité se déterminera sans que nous, qui avons voté cette proportionnelle, ne sachions qui sera le gouvernement. La majorité se fera sans savoir qui est le gouvernement.

Aujourd'hui, nous avons cinq tendances représentant, chacune, à peu près 20 % et il faudra bien trouver les 51 % des députés. Cela voudra dire qu'il y aura des compromis au sens noble du terme. Ces compromis ne seront pas de la compromission.

Je vous remercie de votre écoute. (*Applaudissements.*)

M. Ludovic DE MORNAC. – Je suis entrepreneur indépendant sur la ville de Niort.

Je vous remercie d'avoir organisé ce débat et surtout de le centrer sur un thème en particulier, thème sur lequel je vais donc intervenir.

Je me suis amusé à lire les cahiers de doléances de Saint-Florent, par exemple, du printemps 1789, voilà plus de 200 ans. Je les ai trouvés intéressants d'autant que certains propos sont tout à fait d'actualité.

Je cite donc : « *Les habitants déclarent qu'ils gémissent sous la tyrannie des commis et bureaux ci-multipliés...* » En fin de compte, c'est une critique de l'administration royale et la situation n'a pas changé depuis plus de deux siècles.

« Pensez-vous qu'il y a trop d'échelons administratifs ? » La question a donc déjà été posée lors des Etats Généraux dans le cadre des cahiers de doléances.

Une question peut être abordée sur le « trop d'échelons administratifs ».

S'agissant d'un débat organisé sous la houlette du département, prenons l'exemple du budget de celui des Deux-Sèvres dont les dépenses de fonctionnement avoisinent les 380 M€. Il apparaît que la moitié de ces dépenses relève de l'action sociale : personnes âgées, personnes handicapées, insertion, etc.

Nous pouvons nous interroger sur le moyen de résoudre la question de l'existence des différents échelons. Ces dépenses, s'agissant par exemple du handicap ou de l'insertion, doivent-elles être de la compétence d'un département ou relever de l'assurance-maladie ou d'une caisse de retraite ?

C'est une réponse à la notion de guichet unique. Qui dit guichet unique dit un seul interlocuteur. De là ma proposition : pour tout ce qui relève de l'insertion, des problèmes de santé, de la retraite, il ne faut qu'un seul interlocuteur.

Si ce doit être la Caisse primaire d'assurance-maladie, alors ce sera la Caisse primaire d'assurance-maladie ! Il peut en être décidé autrement, c'est-à-dire que ce soit le département qui gère l'ensemble, y compris avec une délégation de sécurité sociale. Ce serait alors le département.

Je pense qu'il faut vraiment poser les blocs de compétences pour savoir s'il faut regrouper ou pas les différentes compétences sociales. Je n'évoque que celles-ci parce que le département est essentiellement compétent sur le volet social.

M. Daniel BERNARD. – En guise de préambule, je veux poser une question qui, selon moi, aurait dû être posée plus tôt. J'ai pensé « bêtement » que le débat des Deux-Sèvres concernait au pire la région, mais que l'on ne s'écartait pas sur les thèmes au plan national, voire européen. Je me trompe peut-être, mais je vous demande du moins une confirmation.

Dans une vision plus large, j'ai le choix des thèmes. L'écologie mondiale est un thème très intéressant. « Ils » nous ressortent en ce moment l'écotaxe sur les véhicules.

M^{me} Chantal PETILLAT, animatrice. – Peut-être n'allons-nous pas trop nous éloigner !

M. Daniel BERNARD. – En tant que retraité, je suis intéressé par le sort des retraités ! Il n'y a pas de secret : je suis au seuil de pauvreté. Ma retraite est légèrement supérieure à 1 000 €. Avec cela, il faut manger ! Plus de la moitié de ma retraite est consacrée à mon loyer. Il est vrai que tout le monde n'est pas propriétaire, même les retraités de 75 ans !

J'ai là un beau tableau sur lequel est évoqué le Haut-commissariat à la réforme des retraites, lequel est constitué à 90 % de membres du secteur public. Autrement dit, il n'y a qu'un seul représentant du privé et, encore, au dernier échelon, s'agissant d'un chargé de mission.

Tous les membres sont donc issus du secteur public et tout ce qui concerne les retraites est monopolisé par eux, en fonction des vues des syndicats. Je ne veux pas faire de sectarisme, mais actuellement, c'est ainsi !

Il faut le dire, le Haut-commissariat à la réforme des retraites est encore un « truc pipeau » de plus et il est actuellement sous la mainmise de la fonction publique. J'ai le tableau pour ceux qui peuvent être intéressés.... Je l'ai eu par l'IREF, organisme très documenté.

Je veux évoquer rapidement un autre tableau qui porte sur l'écologie mondiale...

M^{me} Chantal PETILLAT, *animatrice*. – Là, nous nous éloignons vraiment du thème retenu !

M. Marc LOMAZZI, *animateur*. – Intervenez donc sur le sujet de l'écologie mondiale et vous conclurez !

M. Daniel BERNARD. – Tout le monde le sait, la France est, à ce titre, au 19^{ème} rang, juste derrière l'Italie, avec 0,9 % de la pollution mondiale.

Toujours d'après le site anglais, il faut savoir que l'automobile ne représente que 11 % de ces 0,9 %, soit 0,09 %. Disant cela, je suis d'ailleurs en train de défendre mon diesel, ce que personne ne fera à ma place !

Mon véhicule diesel compte 300 000 kilomètres et je l'utilise depuis 20 ans ! Lui et moi allons très bien... même si j'ai déjà un certain âge. J'aimerais finir ma vie ainsi ! (*Sourires.*)

J'évoque ces questions parce qu'elles sont revenues sur le tapis aux actualités.

Je répète le chiffre de la pollution pour la France : 0,9 % de la pollution mondiale. Si vous tenez compte exclusivement de la pollution automobile, c'est 0,09 %, c'est-à-dire 11 % de ces 0,9 %.

Les deux pays en tête du classement – la Chine et les Etats-Unis – représentent à eux seuls presque la moitié de la pollution mondiale. Si l'on y ajoute l'Inde classé en troisième position, c'est la « cata » : 60 % de la pollution mondiale !

Je le répète, tous les diesels de France produisent 0,09 % de la pollution. A une émission du journaliste David Pujadas, un expert spécialiste a souligné que les moteurs diesel et essence ne représentent que 60 % de cette pollution. Cela veut dire que les autres 40 % sont produits par le roulement, les revêtements de la route, les pneus, etc.

Que conclure, au bilan ? Avec une voiture électrique, vous polluez autant ! (*Sourires et applaudissements.*)

M^{me} Chantal PETILLAT, *animatrice*. – Merci de votre contribution, monsieur.

M. Laurent DELPLANQUE. – Je reprends la parole, brûlant ainsi ma deuxième cartouche, pour revenir sur les échelons administratifs et notamment sur votre question : « Faut-il spécialiser davantage les collectivités ? »

Je pense qu'il faut raisonner aussi en bassins de vie. Les collectivités ont des compétences qui leur sont allouées. Ce n'est pas pour autant que ces collectivités présentes sur le territoire vont forcément répondre ou du moins correspondre aux bassins de vie.

Le territoire est maillé différemment. Selon que vous êtes à Paris, à Niort, dans la Beauce ou à Guéret, ce ne sont pas les mêmes bassins de vie.

Cela veut dire que la spécialisation des collectivités, les compétences et la sanctuarisation des compétences dans les collectivités, tout cela peut être un frein pour les territoires. Or il faut que cela « transpire » ; il faut qu'il y ait du « tuilage » ! Il faut que les collectivités puissent collaborer ensemble sur leurs compétences et non les sanctuariser.

En fait, le mouvement des Gilets jaunes a été révélateur d'un certain nombre de choses. C'est la taxe carbone qui a mis le feu aux poudres.

La problématique des transports peut être prise en compte au sein de la commune, au sein du département, au sein de la région. Il s'agit bien d'une problématique de territoire et de bassin de vie. Ce n'est pas un problème de compétence de collectivité.

Dans bien des domaines, il faut que les collectivités puissent « tuiler » leurs compétences et non pas les sanctuariser.

Cette nécessité pose un certain nombre de problèmes, dont ceux des financements croisés et d'organisations croisées. Mais ce qui doit motiver, à mon avis, les collectivités ou l'organisation territoriale en France, ce sont les bassins de vie.

Aujourd'hui, les gens n'ont plus les moyens de vivre dans les grandes villes. Ils vivent donc en campagne, à l'extérieur des villes. Ils ont besoin de transports pour se déplacer et de mobilités.

Je le répète donc, ces problématiques sont liées aux bassins de vie et non pas aux compétences des collectivités. (*Applaudissements.*)

M. Marc LOMAZZI, animateur. – Nous prenons quatre dernières questions, sachant qu'il sera possible d'y revenir avec le thème des services publics.

M. Philippe GOULARD. – J'habite à une quinzaine de kilomètres de Niort. Avec un ami, j'ai semé des fèves cet après-midi.

Un intervenant a parlé de son diesel et je pense aussi que c'est vraiment une catastrophe écologique si l'on nous oblige à jeter des voitures qui fonctionnent.

Je rebondis aussi sur ce qui a été dit sur l'abstention au niveau de l'Europe. Je ne la comprends pas non plus. Quand une personne ne va pas à son travail, elle doit s'expliquer en fournissant une explication sous la forme de quelque bulletin.

Je suis sidéré ! Il paraît qu'à l'Assemblée, des décisions sont prises, décisions importantes pour nous tous, mais avec seulement une dizaine d'élus présents. C'est scandaleux ! Tout candidat qui se présente à une élection devrait toujours être présent pour débattre et voter en toute intégrité.

M. Marc LOMAZZI, animateur. – Je crois qu'un certain nombre d'élus sont présents dans la salle !

M^{me} Armelle FALAISE. – J'habite à une quinzaine de kilomètres de Niort.

Je suis complètement favorable à l'autonomie des collectivités et je veux vous donner un exemple très concret.

Avec plusieurs parents, nous venons de solliciter notre mairie au sujet des bus scolaires pour modifier la ligne afin de réduire les temps de transports. Il nous a été répondu que c'était à Bordeaux que cela se décidait !

Je suis très inquiète sur cette autonomie des collectivités. Il faudrait privilégier la confiance de ceux qui travaillent sur le terrain, dans les collectivités. Il faudrait détruire cette pyramide qui conduit à toujours faire prévaloir cette vision pyramidale, avec un grand chef qui décide, sans les autres. La confiance ! Juste la confiance !

M. Dominique BAUDIN. – Retraité, je suis un peu triste et je m'impatiente sur mon banc depuis le début de notre débat.

Je croyais que nous étions venus ici parce qu'il y avait un problème en France et des gens qui souffraient. Or, pour l'instant, il n'est question que d'organisation. Ce n'est pas ce qui m'importe. Peut-être suis-je un peu pressé par rapport aux autres thèmes prévus. En tout cas, ce qui m'importe c'est la souffrance des gens.

Aujourd'hui, la France va mal ! Il y a de la violence ! Il y a donc des priorités. Ce n'est pas l'organisation de l'Etat qui doit être prioritaire ; ce doit être la réponse aux gens qui sont dans la souffrance. Je pense au logement, à l'éducation, à la santé, etc.

Nombreux sont ceux qui souffrent ! On a l'impression pourtant que tout va bien en écoutant certains ! Je ne dis pas que le sujet n'est pas intéressant, mais je dis qu'il y a de grandes priorités. La grande priorité, c'est l'humanitaire.

Un exemple ? Hier, je recevais chez moi une amie atteinte d'un cancer grave. Elle m'expliquait qu'elle n'avait plus droit aux bons de transport, alors qu'elle arrive à la fin. Le département, paraît-il, en aurait trop consommé ! Je trouve cela absolument scandaleux ! Les décideurs, eux, vivent dans l'opulence. Je pourrais vous citer de nombreux exemples semblables.

Il est bien d'engager des discussions sur les strates et sur les échelons, mais ce n'est pas ce qui m'intéresse. Ce qui m'intéresse, c'est la vie ! Ce sont les gens ! C'est la souffrance ! (*Applaudissements.*)

M^{me} Chantal PETILLAT, *animatrice*. – Ce sont des questions que nous allons pouvoir aborder dans le cadre du prochain thème : les services publics. Chacun pourra témoigner et faire des propositions par rapport aux problèmes rencontrés dans la vie quotidienne.

Nous terminons sur ce thème avec une dernière question.

M^{me} Sylvie CLEMENT, *Bressuire*. – Nous allons donc parler des services publics.

Tel ou tel n'a plus de bons de transport ! Des maternités ferment ! Des centres des impôts disparaissent dans des petits patelins, etc, etc. Mais pourquoi donc ? Parce qu'il n'y aurait plus d'argent ? Pourtant, moi, je sais qu'il y en a !

« Il faut entrer dans les 3 % de déficit. » Pourquoi ? Parce que l'Europe le demande ! Et alors ? Nous ne sommes pas l'Europe ! Nous sommes la France !

Je ne vais pas faire plaisir à un intervenant précédent. L'Europe devait nous apporter moins de chômage, un meilleur niveau de vie et tant d'autres perspectives positives.... L'avez-vous vu quelque part ?

Alors, leurs 3 %, on s'en « tape » !

Si les collectivités, départements et régions, ne peuvent pas faire ce qu'elles veulent c'est parce qu'elles ont de moins en moins de dotations de l'État. Pourquoi ? Oui, il faut entrer dans les 3 %... Mais les gens ont quand même bien le droit de vivre ! Ils ont besoin d'avoir des toubibs chez eux et des hôpitaux à proximité. Comme c'était avant ! Je vous le dis, c'est l'Europe qui nous « fout » dedans, avec l'euro. Nous n'avons même plus la possibilité de dévaluer notre monnaie pour faire plus d'exportations, par exemple, et ce en raison de ce sacré euro.

Des sous ?... On peut en trouver ! L'évasion fiscale n'est-elle pas de l'ordre de 100 milliards ? Ne croyez-vous pas que ces 100 milliards pourraient largement combler ce « foutu » déficit de 3 % ?

Je trouve que l'on se fiche des gens ! « Plus d'humain » a souhaité l'intervenant précédent ! C'est exactement ce que tout le monde veut ! (*Applaudissements.*)

M^{me} Chantal PETILLAT, *animatrice*. – Pour clore sur ce premier thème, l'organisation administrative, Rémi Lefebvre va nous présenter une synthèse en guise de conclusion.

M. Rémi LEFEBVRE, *politologue, professeur de science politique à l'université Lille 2, chercheur au CNRS.* – Je ne sais s'il s'agira d'une conclusion car il n'est pas facile de synthétiser toutes les interventions que nous avons entendues depuis une heure.

Un point me frappe autour de cette question des échelons. Toutes les propositions portant sur la réforme territoriale ont été abordées en une heure. Depuis les réformes de décentralisation en France de 1982-1983, il a fallu très rapidement réformer cette organisation. Tous les scénarios que vous avez évoqués ont été lancés au fil des années.

Ainsi, certains gouvernements ont voulu supprimer le département et d'autres l'ont privilégié. Certains ont voulu fusionner les communes et d'autres ont développé l'intercommunalité. Il est très clair qu'il y a en France un vrai dissensus autour de cette question.

Que faut-il ? De la démocratie ? De l'efficacité ? De la rentabilité ? C'est une question que les Français ont du mal à trancher.

Mon regard est un peu extérieur. Il est frappant de constater que cette question a été traitée ailleurs, notamment en supprimant des communes. Notre pays, lui, et telle est la spécificité française, compte 40 % de toutes les communes de l'Union européenne !

La France a, en effet, beaucoup de communes. Est-ce bien ou pas ? Sans faire part de mon avis car ce n'est pas ce qui compte, il est frappant de constater que cette spécificité est souvent perçue à la fois comme un handicap et comme une ressource.

Un handicap, tant il est vrai que cette situation coûte assez cher en termes d'empilement.

Une ressource parce que cette situation crée une vitalité démocratique dans notre pays. La France compte 550 000 élus locaux, soit à peu près 1 élu pour 125 habitants. C'est là incontestablement l'une des richesses de notre pays. Cela crée des acteurs sur le terrain, de la médiation, des élus accessibles, notamment les élus municipaux.

Si je devais synthétiser ce qui a été dit, je me référerais à cinq verbes, correspondant à cinq scénarios possibles.

Cette question des échelons est technique, mais elle est aussi démocratique. Elle n'est pas seulement administrative ou juridique. Derrière ces modèles et ces échelons, se déclinent des questions de société : comment se pense le vivre ensemble ? Quelle conception se fait-on de la justice ? C'est pourquoi je pense qu'il s'agit vraiment d'une question politique et pas seulement technique.

La première option serait celle de réduire, de supprimer.

Sous cet angle, nous avons tout entendu : supprimer le Sénat, supprimer les communes, supprimer le département, supprimer les régions, réduire le nombre de députés... Cette option de suppression ou de réduction est bien dans la balance.

Il est largement question de la réduction du nombre de députés. Le nombre de régions a été réduit, mais pas le nombre de départements. Le nombre de communes a également été

réduit de 36 000 à 35 000, mais celui des intercommunalités a augmenté, puis baissé ensuite. Dans ce système, les intercommunalités sont devenues un échelon qui s'est rajouté entre les communes et les départements.

Or l'intercommunalité – tel est le problème ! – n'est pas très démocratique et le sujet a d'ailleurs été évoqué. Les citoyens ne votent pas pour l'intercommunalité, sauf au moment des élections municipales.

La deuxième option serait celle de clarifier et simplifier.

Le problème de la lisibilité ou de la visibilité se pose également. On ne sait pas qui fait quoi ! Ce problème est renforcé par le fait que, lors des élections locales, on parle du national. Les élections locales sont en quelque sorte « nationalisées ». Ainsi, au moment où il serait possible de parler pédagogie sur le « qui fait quoi », la tendance des électeurs est de voter pour ou contre le Gouvernement en place et pas forcément pour ou contre son conseiller départemental ou son conseiller régional.

La troisième option serait celle d'assouplir.

En fait, il ne s'agit pas de faire partout la même chose. Introduire de la souplesse est un peu l'option des systèmes fédéraux, le système allemand ou espagnol. Par exemple, ce ne serait pas les mêmes compétences qui seraient exercées dans votre région et celle des Hauts-de-France.

La culture jacobine en France accentue la tendance à vouloir faire partout pareil. Globalement, l'option visant à assouplir est assez peu pratiquée.

La quatrième option serait celle de dialoguer.

C'est aussi la richesse de notre système institutionnel. Les collectivités peuvent collaborer, coopérer. Les échelons peuvent être perçus comme une accumulation, mais ils peuvent aussi favoriser la coopération et c'est là un élément important.

La cinquième option serait celle de démocratiser.

Aujourd'hui, un vrai problème se pose au niveau local : il y a de plus en plus d'abstentions. Les citoyens comprennent très mal ce système local. S'ils le comprennent au niveau communal – et encore... –, ils ont du mal à le comprendre au niveau du département, peut-être davantage au niveau de la région et surtout de l'intercommunalité.

Les régions ont été reconfigurées et ce sont d'énormes régions qui ont été constituées. Vous êtes ici au sommet en quelque sorte, la Nouvelle-Aquitaine étant la plus grande région de France.

Pour ma part, je viens de la Région Hauts-de-France où le problème se pose également. La Picardie et le Nord-Pas-de-Calais ont été fusionnés, constituant ainsi une énorme région qui, honnêtement, ne marche pas très bien. On ne voit plus trop où est la Région.

Concernant les départements, un point n'a pas été évoqué : depuis les dernières élections, il a été procédé à un changement du mode de scrutin. Il s'agit dorénavant d'un scrutin binominal dont les Français ne savent pas forcément très bien ce qu'il en est. En tout cas, les citoyens ont été en quelque sorte un peu éloignés des élus puisque des cantons plus grands ont été créés.

Enfin, je termine par une remarque.

Ce premier thème de la soirée était l'organisation administrative. S'il a été largement question des collectivités, l'Etat, en revanche, a été très peu évoqué. Or si problèmes il y a, celui de l'Etat est beaucoup plus important que celui des collectivités. L'Etat a aussi des strates. Il est toujours préconisé aux collectivités de se moderniser et d'alléger leur fonctionnement. Pourtant, l'Etat lui-même ne se modernise pas beaucoup et ne s'inscrit pas forcément dans la simplification. (*Applaudissements.*)

M^{me} Chantal PETILLAT, *animatrice*. – Merci pour cette synthèse qui clôt la discussion sur le premier thème de ce débat.

II – LES SERVICES PUBLICS

M^{me} Chantal PETILLAT, *animatrice*. – Nous abordons le deuxième thème de ce débat : les services publics.

Dès votre naissance et tout au long de votre vie, les services publics vous accompagnent. Exercés par l'Etat, les collectivités territoriales ou encore par tout organisme privé ou public, ils doivent satisfaire des besoins d'intérêt général.

Ils reposent sur plusieurs principes que je veux énumérer ici :

- Continuité
- Fiabilité
- Adaptation
- Egalité
- Accessibilité
- Neutralité
- Transparence
- Confiance

Cela dit, comment faire en sorte que ces services publics répondent mieux à vos attentes d'usagers, tout en imaginant les économies qui permettraient de réduire la dépense publique ?

Plusieurs pistes de réflexion, dont certaines ont déjà été évoquées précédemment, sont possibles. Voici donc les questions qui vous sont soumises dans le cadre de ce deuxième thème :

- Les services publics doivent-ils être gratuits pour tous les usagers ?
- La dématérialisation des démarches et des formalités que nous pouvons faire en ligne est-elle une réponse à l'accessibilité des services publics ?

- La proximité est-elle compatible avec la qualité des services rendus ?
- Faut-il privatiser certains services publics pour les rendre plus performants ?
- Faut-il regrouper toutes les aides dans un guichet unique ? C'est une question que nous avons déjà largement évoquée, mais nous pouvons y revenir.
- Le versement des aides individuelles doit-il être automatique ?
- Faut-il rompre avec le principe d'universalité des aides ?
- Souhaitez-vous un interlocuteur unique pour tous vos besoins individuels ?

A vous de prendre la parole !

M^{me} Emmanuelle RICHARD, *Niort*. – J'avoue que j'étais un peu en colère quand j'ai vu qu'il fallait s'inscrire, puis confirmer sa présence.

Je parle au nom de Catherine qui, très en colère aussi, n'est pas venue. Michel, lui, n'a pas dormi et il n'a donc pas pu s'inscrire. Claude qui est également très spontané n'est pas venu non plus.

Cette organisation est un peu lourde. A mon avis, ce genre d'organisation pourrait être allégé pour que ce ne soit pas toujours les mêmes qui se déplacent. Il faudrait que ceux qui sont inorganisés et qui, au dernier moment, veulent venir, le puissent. Cela participerait vraiment d'un réel débat.

Etre regroupé de la sorte me semble plus une mascarade. Je rejoins l'intervenant qui s'est déclaré outré par toute la problématique actuelle.

Je reviens sur le thème des services publics puisqu'il me reste 15 secondes.

« Faut-il privatiser certains services publics pour les rendre plus performants ? » Cette question est intéressante et, pour moi, elle revient à reconnaître qu'il n'y a pas d'efficacité dans les services publics et que le privé est sans doute rentable.

En tout cas, les questions ne me semblent pas toujours bien posées et je suis un peu en colère en considérant tout ce débat.

M^{me} Chantal PETILLAT, *animatrice*. – Peut-être peut-on donner quelques exemples par rapport à ce que vous évoquez sur le secteur privé. Qu'entendez-vous par secteur privé ?

M^{me} Emmanuelle RICHARD, *Niort*. – « Pensez-vous qu'il y a trop d'échelons administratifs ? » Telle était la première question dont nous avons débattu tout à l'heure. Elle voudrait dire qu'il y a trop d'échelons administratifs et que l'on est obligé d'en supprimer. En tout cas, c'est ainsi que je l'entends.

Pourtant, au quotidien il apparaît bien que le problème n'est pas le « trop d'échelons ». Il s'agit plutôt de savoir comment ils sont lisibles par tout un chacun.

La dématérialisation ? C'est une galère monstre pour tout le monde ! Pensons à la carte grise, aux papiers d'identité, etc. Sans doute, est-elle utile pour sécuriser les documents. Mais au final tout sera toujours fraudé !

M^{me} Chantal PETILLAT, *animatrice*. – Un autre intervenant....

M. Bernard QUINTREAU. – Je suis vice-président du Comité de bassin d'emploi de Mellois en Poitou.

Pour ma part, j'inverserais les termes de la question : « La proximité est-elle compatible avec la qualité des services rendus ? » Je dirais que les services rendus dépendent de la proximité. C'est vraiment à ce titre que l'on peut rendre service aux habitants, mais à deux conditions : que ces services existent et que les intervenants travaillent en partenariat.

Prenons l'exemple de l'emploi, thème sur lequel nous travaillons en Comité de bassin d'emploi. L'individu est unique, mais il a un parcours dans le cadre duquel interviennent différents intervenants : Education nationale, Etat, Conseil départemental si l'intéressé est en insertion, partenaires sociaux.

Comment par rapport à cette problématique pose-t-on les bonnes questions ? Comment apporte-t-on les bonnes solutions ?

Il s'agit là d'un travail de partenariat qui me paraît essentiel et sur lequel nous travaillons en interface avec l'Etat, le Conseil départemental, la Région et les partenaires sociaux.

Selon moi, ces actions doivent porter sur deux aspects : l'accompagnement des personnes, quel que soit leur statut et quelle que soit leur condition ; l'anticipation par rapport à l'évolution des métiers et de l'emploi.

Un exemple peut illustrer la pertinence de cet aspect local. Nous organisons demain avec d'autres partenaires une rencontre sur les services à la personne et c'est forcément au niveau local qu'il est possible d'organiser ce type de manifestation.

M. Sylvain VIGNEAU, *Niort*. – J'ai bien aimé les propositions sur le guichet unique que nous avons entendues à plusieurs reprises. De même, j'ai apprécié la proposition visant à regrouper tout ce qui concerne la santé et le handicap autour de la Caisse primaire d'assurance-maladie. Cette approche paraîtrait assez logique.

Quant à la dématérialisation, je pense que c'est le sens de l'histoire. Il n'est pas possible d'aller contre ! Toutefois, les personnes âgées ont quelques difficultés avec ces nouveaux outils. Or, comme les gains en productivité permis par cette dématérialisation seront importants, nous pourrions mobiliser toutes les ressources ainsi dégagées dans ces guichets uniques, en particulier pour aider les plus anciens à remplir les tâches administratives et le plus possible dans une relation de proximité.

Telle est ma première proposition.

Ma deuxième proposition n'entre pas tout à fait dans le cadre du débat, mais elle vise à rebondir sur une précédente intervention sur la règle des 3 % de déficit. Je rappelle l'existence d'un principe de base applicable dans n'importe quel foyer ou n'importe quelle entreprise : on ne peut pas dépenser plus que ce que l'on gagne.

Mon dernier mot est en lien avec la fiscalité. Je suis choqué aujourd'hui par le fait que de plus en plus d'anciens vont passer leur retraite dorée à l'étranger. Dans quelle mesure ne serait-il pas possible techniquement de bloquer cet argent qui sort de chez nous ?

Ok pour accorder les pensions de retraite, mais veillons par contre que l'argent soit dépensé en France et retourne dans la poche des Français ! (*Applaudissements*)

Un intervenant. – Je me permets deux préambules et un apport.

Le premier préambule concerne les inscriptions à ce débat : ce que le département a mis en place fonctionne bien. Ma fille ne s'y était pas inscrite, mais elle a tout de même pu passer sans problème. Je pense donc que tel était aussi le cas pour toute personne souhaitant assister à ce débat.

Le deuxième préambule est relatif à l'Europe. Originaire de l'Est de la France, j'ai donc un « patrimoine » culturel un peu lourd par rapport aux différentes guerres. Souvenons-nous que l'Europe est synonyme avant tout de la paix. Elle nous permet en effet d'être en paix. Dans le monde actuel, je pense que nous avons davantage besoin de plus d'Europe que de moins d'Europe... (*Applaudissements.*)

Pour ce qui est de l'apport, c'est la première question qui m'intéresse, celle concernant la gratuité.

Je pense que nous sommes devenus des consommateurs de services publics. Je ne suis pas contre la gratuité, bien au contraire car dans bien des cas, il faut que les services publics soient gratuits. Il n'en demeure pas moins que l'on ne sait pas ce que cela coûte ! Or chaque fois que l'on « consomme » de l'espace public, nous devrions savoir ce que cela coûte.

L'exemple le plus typique est évidemment celui de la santé. Que ce soit à l'hôpital ou à la pharmacie, tout est gratuit, si bien que nous n'avons plus aucune notion économique de ce que cela coûte. C'est un vrai drame ! Finalement, tout ce que l'on consomme et qui est gratuit n'a pas de valeur. Je vois bien le service qui m'est rendu, mais je n'ai aucune notion du coût. Le service a pu coûter 10 € ou 200 000 €... Je n'en sais fichtrement rien. C'est un vrai drame. (*Applaudissements.*)

M^{me} Catherine GANIVET, Niort. – La population de notre Région Nouvelle-Aquitaine est l'une des plus vieillissantes de la France. Sous cet angle, les Deux-Sèvres enregistrent un score malheureusement élevé également : 21 % de population vieillissante, alors que le taux national est de 18 %.

La dématérialisation de certaines formalités est inexorable. Mais peut-être serait-il bon de s'attacher particulièrement aux personnes âgées et donc aux régions où elles sont

nombreuses. Il en va ainsi du département des Deux-Sèvres, n'est-ce pas, monsieur le Président Favreau ?

Reprenant l'expression du politologue des Hauts-de-France, peut-être conviendrait-il « d'assouplir l'organisation administrative » ? Avec la méthode de l'expérimentation, cela permettrait d'avoir vraiment un système ultra performant pour tout ce qui relève des personnes âgées dans ces territoires de vie.

A vous donc d'être innovants et de mettre en exergue ces possibilités pour ces territoires de vie !

M. Patrick BRAILLON, *Niort*. – Ayant plusieurs casquettes, je m'exprime simplement en tant que citoyen pour revenir sur les *slides* précédents et répondre à la question sur la dématérialisation des services publics.

Pour moi, la réponse est très clairement non ! A mon sens, trois points sont incontournables.

Bien évidemment, il y a d'abord le matériel et les tuyaux qui vont avec ! Chacun en est conscient.

Ensuite, pour que la dématérialisation fonctionne, il faudrait que les sites Internet créés soient intuitifs. Or je n'en connais absolument aucun !

Enfin, le numérique, c'est comme la lecture : ce n'est pas inné et cela ne peut s'exercer qu'avec de la formation.

Par ailleurs, puisque nous évoquons les services publics, je voudrais tout simplement, dans les quelques secondes qu'il me reste pour intervenir, que vous pardonniez ma toux... Elle est due au fait que je suis « en grève » de médicaments : le seul médicament efficace n'est plus remboursé ! Ce point fait aussi partie du thème des services publics... (*Sourires.*)

M. Gérard SULLET. – Je suis président d'une association départementale de retraités, mais aussi secrétaire général national d'une association de retraités qui compte 30 000 adhérents. Je parlerai donc de « retraités ».

Je rappelle que nous sommes ici, comme l'a souligné un intervenant, pour des questions de pouvoir d'achat, s'agissant notamment des retraités qui sont nombreux sur les ronds-points. Les retraités ont été touchés lourdement par l'augmentation de la CSG au 1^{er} janvier 2018, par la désindexation des retraites, par la fiscalisation des prestations familiales et par la suppression de la demi-part fiscale. Je puis vous garantir qu'au niveau des retraites, c'est un sacré problème, notamment pour les veuves.

Pour « coller » au débat, je précise que le département est, pour l'essentiel, chargé de ces affaires sociales, s'agissant notamment des personnes âgées.

Un point m'inquiète grandement : le problème de l'autonomie largement évoqué dans les foyers. C'est le cas notamment de la part des veuves qui, souvent, n'ont pas travaillé et qui vivent avec des retraites vraiment minables.

En 2015, le Gouvernement a fait adopter une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement. Il s'ensuit pour les départements une dotation qui découle de la cotisation de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie, la CASA. Je crois qu'elle représentait initialement quelque 200 M€ nationalement.

L'aide à l'autonomie à domicile est un premier volet de la loi. Le deuxième volet, l'aide en établissement, n'a toujours pas été voté. Et pour cause ! A une époque, il avait été question d'instituer un « cinquième risque » rattaché à la sécurité sociale, ce qui n'a pas été suivi d'effet. Tous ces aspects sont donc dévolus aux départements.

Ma question et même mon vœu profond serait que soit élaboré un deuxième volet dans cette loi sur la dépendance. Il concernerait directement les EHPAD, c'est-à-dire les personnes âgées qui y sont hébergées et leurs familles. Je pense que nous sommes nombreux ici à soutenir nos parents. Or, et tel est le paradoxe, une fois à la retraite, on perd du pouvoir d'achat et, dans le même temps, il nous faut aider nos parents. C'est mon cas et le cas certainement de nombreux ici.

Ce volet « aide à l'autonomie en établissement » – en EHPAD – me paraît fondamental, surtout vu l'état de nos établissements. D'ailleurs, voilà quelques mois, des difficultés sont apparues au niveau des personnels. Lorsque des retraités entrant en établissement ne peuvent pas payer, ce sont les enfants qui payent. D'où le besoin de ce deuxième volet de l'autonomie en établissement.

M. Alexandre POUZET, *entrepreneur à Niort*. – Premièrement, c'est la légitimité de ce débat qui m'intéresse. Or je trouve que l'on ne parle pas des vrais sujets.

Deuxièmement, c'est la représentation du public. Excusez-moi de le dire, mais je ne vois pas beaucoup de diversité, s'agissant notamment des jeunes qui brillent par leur absence. Pourquoi ne sont-ils pas intéressés ? Il faut se poser la question.

J'ai appris l'existence de ce débat par le journal qui y consacrait un filet de quelques lignes. Dans le cadre de l'organisation d'un tel débat, ne faudrait-il pas – pourquoi pas ? – aller chercher les jeunes au lycée ou au collège ?

Un point me paraît essentiel. Nous sommes dans un problème générationnel. Pourquoi ? Internet a 33 ans. Une révolution s'est donc créée depuis une trentaine d'années et nous sommes encore au début de cette révolution. On parle aujourd'hui d'intelligence artificielle et de multiples autres possibilités qui vont propulser l'avenir probablement par des effets technologiques, créer de la richesse, mais aussi détruire des emplois, ce qui sera un phénomène naturel. Que va-t-il se passer ?

Nous avons déjà une population vieillissante. Aussi, mesdames, messieurs les retraités, je m'adresse à vous ! Vous êtes vecteurs d'espoir pour les nouvelles générations de par votre sagesse, bien sûr, en raison de ce que vous avez vécu, du fait de votre souci de préserver la paix dans notre pays. Encore faut-il concevoir comme inéluctable qu'il y ait des vraies

formations pour vous et que vous ayez un mode d'accès et des connexions à Internet de façon intuitive et ergonomique.

Il vous faut penser, étant retraités, à mettre en place ces moyens et quasiment à revenir à l'école, avec des formations qui vous soient systématiquement proposées afin que vous ne soyez pas « largués » face aux outils du numérique. Ils sont aujourd'hui incontournables et on ne pourra jamais les réduire. Il faudra bien vous y « coller », tout simplement !

Je voulais déjà intervenir précédemment sur la question du maillage administratif. Ce qui m'intéresse plus particulièrement, c'est la façon dont on fait la politique dans les régions. Je suis persuadé qu'une bonne politique se fait, certes, dans les communes et dans les départements, mais aussi dans les régions. Aussi, je fais une proposition.

Je pense qu'il faut des assemblées citoyennes avec une part de citoyens tirés au sort et une part d'élus, notamment des maires car ils connaissent les problèmes, pour parler des sujets et débattre des problèmes de collectivité. Pour moi, c'est là la base de la politique.

J'aurais d'autres choses à dire encore, si vous me le permettez, mais je m'en tiens là pour l'instant.

M. Marc LOMAZZI, animateur. – Vous pourrez éventuellement reprendre la parole sur le troisième thème : la démocratie locale et les assemblées citoyennes.

M. Jérôme HOUMAULT, *ADMR des Deux-Sèvres*. – Je vais concentrer mon intervention seulement sur un ou deux sujets.

Je pense que la France ne peut pas se passer de mixité. Les services privés seraient-ils plus performants que le service public ? Le débat est valable, mais je ne le partage pas.

Je connais des services publics qui sont très performants. J'ai des collègues qui travaillent au département et ils travaillent beaucoup. Il n'empêche que l'on est toujours à critiquer les services publics, en général.

Pourtant, nous avons en France des services publics qui travaillent bien. Mais la France aura aussi des services privés. C'est cette mixité qui fera notre force ! La mixité vaut socialement et humainement, mais elle vaut aussi pour les services privés et les services publics. C'est pourquoi je pense que l'on ne peut pas se passer d'un échelon départemental fort, notamment sur l'action sociale et solidaire.

Rejoignant le débat précédent, je regrette que l'Etat ait repris la décentralisation, ainsi que le disait M. Rémi Lefebvre dans sa synthèse. C'est quand même un peu dommage ! La décentralisation mise en place par l'Etat est un peu déguisée. Soit on décentralise et c'est le département qui gère ! Mais on ne lui reprend pas par la fenêtre ce qui lui a été donné par la porte.

Je termine mon propos sur les établissements. En France, il a été choisi en 1975 « le tout établissement ». De nombreux pays en Europe n'ont pas fait ce choix. Nous, nous avons aujourd'hui à consacrer des financements pour nos établissements, notamment pour nos

personnes âgées en situation de handicap. Pourtant, nous pouvons faire aussi beaucoup en dehors des établissements.

C'est ce double financement que nous avons à mettre en place et que nous ne savons pas gérer en France. C'est toujours une approche compliquée et nous en sommes toujours à nous poser maintes questions. Pour ma part, je pense qu'il y a la place à la fois pour le secteur privé et pour le secteur public, à condition que ces deux secteurs soient capables de travailler ensemble. (*Applaudissements.*)

M. Didier de FONTENAY, Saint-Maixent / Vautebis. – Je reviens sur la notion de gratuité.

Je ne partage pas tellement cette gratuité et je rejoins les commentaires d'un intervenant précédent qui a soulevé la gratuité des soins par la Sécurité sociale. Il est vrai que nous ne savons pas combien coûtent certains soins.

Je vous donne mon exemple. J'ai un cancer du côlon qui a été soigné et qui est encore soigné actuellement à l'hôpital de Niort, et ce dans un service extraordinaire, soit dit entre parenthèses. J'ai demandé à l'oncologue combien coûtaient tous les soins qui m'ont été prodigués. Il m'a conseillé de m'adresser à la secrétaire à l'entrée de l'établissement afin qu'elle m'établisse la facture. Alors que mon cancer est soigné sans anomalie particulière et sans médicament extraordinaire, j'en suis à 70 000 € !

Nous entendons constamment les gens râler parce qu'ils attendent, parce que rien ne marche, parce que ceci, parce que cela ! Nous avons complètement perdu la notion de coût et de paiement des soins.

Je suis contre la gratuité. Je pense que nous devrions, tous, quel que soit le service, avoir à payer quelque chose. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles REBILLARD. – Je vais rebondir sur ce que vous venez de dire, monsieur.

Retraité, je suis aussi chef d'entreprise. Je suis soigné depuis 40 ans pour ce que l'on appelait la maniaque-dépression. Comme l'on dit aujourd'hui, je suis un bipolaire.

Un fait me choque. La France est le premier pays au monde qui dépose des brevets par tête d'habitant, et ce depuis 20 ans. Quel est le journaliste qui nous le dit ? Je n'en entends pas un !

La France est, avec la Suède, le pays qui redistribue le plus sur le plan social, et ce au monde !

Je crois qu'à un moment donné, il faut arrêter la sinistrose et là, je vais vous mettre un plomb dans la tête. Souvenez-vous qu'en 2012, un certain Président et son Premier ministre, en l'occurrence M. Sarkozy et M. Fillon, ont fait passer une loi pour lutter contre la fraude sociale. Malheureusement pour eux, l'élection présidentielle est arrivée et, alors que le texte avait été voté, le Président n'a pas eu le temps de signer le décret d'application. Son

successeur n'a pas trouvé opportun de le signer. C'est donc M. Macron qui l'a signé et M^{me} Buzyn vient s'emparer du sujet.

Là, je vais vous faire mal... Aujourd'hui, pour ce qui est de la fraude sociale, nous en sommes à l'équivalent de 1,850 million à 2,2 millions faux numéros de Sécurité sociale. J'ai vérifié les informations. Cela veut dire que, depuis 2010, la fraude sociale est de l'ordre de 14 Md€ par an. (*Applaudissements.*)

M^{me} Chantal PETILLAT, animatrice. – Vous avez vérifié vos informations, dites-vous ?

M. Jean-Charles REBILLARD. - Oui ! Je suis un ancien cadre dirigeant d'une société, l'Information Médicale et Statistique, qui est le leader mondial des informations médicales, avec 80 % de parts de marché dans le monde. Quand j'étais chez IMS, nos rapports étaient présentés à la Caisse nationale d'assurance-maladie.

Quand je parle de 14 Md€, si vous multipliez par dix ans, ce sont 140 Md€ ! La fraude fiscale doit se chiffrer entre 50 Md€ et 80 Md€. Avec de tels chiffres, il doit être possible d'augmenter nos infirmières, nos aides-soignantes, nos flics, nos gendarmes, etc.

Les services publics, c'est une « Rolls-Royce sociale ». Soyons-en conscients ! Allez à l'étranger et vous verrez ! Allez vous faire soigner en Espagne, en Italie et même en Allemagne... Vous déchanterez ! (*Applaudissements.*)

M. Pierre FOUGEREAU. – Je suis représentant de l'association Le Refuge qui recueille des jeunes LGBT qui ont été rejetés de leurs familles.

Je voudrais revenir sur des cas plus concrets, à la suite de l'intervention sur les aides sociales que j'ai beaucoup appréciée.

Pensons à des publics, comme ceux que nous gérons, qui ont été violés, qui se sont prostitués, drogués et qui sont alcooliques. Considérant les difficultés à l'heure actuelle pour accéder aux aides sociales, aux deux questions : « Faut-il regrouper les aides individuelles dans une seule aide unique ? » et « Souhaitez-vous un interlocuteur unique pour tous vos besoins individuels ? », je réponds oui !

En plus du parcours de vie de ces jeunes, il ne faut pas leur ajouter une difficulté supplémentaire pour avoir accès à ces aides. C'est alors un énorme problème de lisibilité.

Je rebondis aussi sur les deux autres questions.

« Faut-il rompre avec le principe d'universalité des aides ? » Là aussi, j'ai envie de dire oui !

Je m'interroge également sur les personnes qui ont des revenus conséquents. Encore faut-il déterminer ceux considérés comme étant « conséquents » ! Pour ce qui est des

allocations familiales, ces personnes peuvent-elles encore percevoir des aides, alors que des personnes avec un revenu plus faible n'en touchent pas avec un premier enfant, par exemple ?

M. Marc LOMAZZI, animateur – De quels revenus parlez-vous ?

M. Pierre FOUGEREAU. – Je n'ai pas d'idée de revenus, mais lorsque des personnes en perçoivent de plus conséquents, ont-elles besoin de bénéficier d'aides, dont je n'ai plus les chiffres en tête, pour le deuxième, le troisième, le quatrième enfant ?...

Prenons l'exemple de la CAF et le cas de jeunes pour lesquels nous faisons des simulations et que nous aidons au quotidien ! Quand je vois le montant qui leur est alloué et quand d'autres en bénéficient alors qu'ils ont des revenus plus élevés, je m'interroge sur la répartition de ces aides ! (*Applaudissements.*)

M. Christian GEROUARD, Chauray. – J'ai 50 ans et je travaille dans une mutuelle.

Je reviens sur la synthèse que nous a proposée tout à l'heure M. Lefebvre. Il manque un mot sur la moralisation de la vie politique, notamment de l'Etat : probité. Après, tout en découle !

Vous parlez du fait que tout soit gratuit ! Non ! Il est voulu que l'on ne sache rien ! On entretient les chimistes et les laboratoires. Pour ce qui est du prix des médicaments, tout est fait en catimini.

Pourquoi payons-nous les médicaments 50, 100, 200 fois plus chers que d'autres pays ? Pourquoi payons-nous des lunettes hors de prix ?

N'oublions pas que nous sommes ici dans le pays des mutuelles. Ce sont des « grand-mères » qui ont 70 ans et qui sont maintenant bien établies partout ! On a toutefois un peu oublié pourquoi elles s'étaient créées.

C'est un peu dans le mouvement des Gilets Jaunes : on veut revenir à la coopération dans le cadre de laquelle les gens s'entraident !

Il ne faut pas oublier qu'en Deux-Sèvres, nous étions des paysans pauvres. Le monde deux-sévrien était aussi ouvrier, mais pas que mutualiste. Ces temps ne sont pas si éloignés !

Aujourd'hui, on veut privatiser ! On voit pourquoi ! Ce sont des groupes puissants dans l'agroalimentaire ou dans la chimie. De toute façon, Bayer, Monsanto... Tout cela se mord la queue !

C'est de cela qu'il faut parler ! C'est de cela que, nous, les Gilets jaunes, nous ne voulons plus ! Et c'est pourquoi nous voulons le RIC ! Pour pouvoir contrôler !

Nous donnons notre vote à des élus qui ne se déplacent pas, à ces députés européens qui ne vont pas voter les lois européennes, à ces députés français qui ne vont pas voter les lois. Même avec seulement une dizaine de députés présents, le Président de l'Assemblée

nationale va jusqu'à organiser les votes en fonction des présents. Est-ce cela la démocratie en France ? (*Applaudissements.*)

M^{me} Chantal PETILLAT, *animatrice*. – Nous reviendrons sur ce thème dans la troisième partie et vous pourrez développer encore votre propos.

M^{me} Coralie MOLL. – Je me demande pourquoi on se pose de telles questions. Il est clair que c'est bien l'Europe qui nous dirige et que Macron fait très bien son travail... Il lui a été demandé de « détricoter » tous les services publics et il est en train de le faire. Pour l'instant, nous avons encore des soins gratuits, mais je ne pense pas que cela va durer !

Le but est de détruire tous les services publics. Tout est en train de se vendre. Il en va ainsi, par exemple, des aéroports. Même La Poste a mis en place un service pour pouvoir tenir compagnie à votre grand-mère, à raison de 20 € le quart d'heure !

Je me demande pourquoi on se pose des questions ! Pour moi, le service public, ce sont des élus qui sont à notre service. Il faut trouver de l'argent ? Que l'on mette fin à la rémunération des quatre Présidents que nous avons en charge ! Ce sont des millions et des millions d'euros par an.

M. Marc LOMAZZI, *animateur* – Les quatre Présidents...

M^{me} Coralie MOLL. – Oui, Chirac, Giscard, Hollande et Sarkozy ! Outre le fait qu'ils bénéficient de voitures et logements de fonction, de gardes du corps, c'est un salaire de 30 000 € par mois qui leur est versé !

Oui, les services publics doivent être gratuits !

Oui, la dématérialisation est une catastrophe pour les personnes âgées ! Elle l'est même pour nous ! Pour faire une carte grise, par exemple, on ne sait même plus où s'adresser.

Arrêtons donc de vendre les services publics !

Franchement, moi aussi je suis en colère ! Comme il l'a très bien dit lui-même, Macron, avec ce débat, fait sa campagne électorale aux frais du contribuable. Mais, comme il l'a aussi bien précisé, il ne changera rien. « Je fais un grand débat, mais de toute manière nous ne reviendrons jamais sur tout ce que nous avons fait... »

C'est une tartufferie, messieurs, mesdames. (*Applaudissements.*)

M. Pierre LUREAU. – Ayant choisi de travailler dans le service public, en l'occurrence à l'hôpital de Niort, je sais donc exactement de quoi l'on parle.

En guise de préambule, je dirai que si nous sommes ici, c'est tout sauf une « mascarade » ! C'est au contraire un excellent exercice de démocratie. Il n'y a pas beaucoup

de pays qui organisent ce genre de débats. Il faut en profiter. (*Un participant au débat arbore un gilet jaune.*) Oui, monsieur, vous avez un gilet jaune et c'est très bien ! Moi je n'en ai pas, mais cela ne veut pas dire que je ne partage pas vos idées. Vous n'en savez strictement rien.

Nous avons la chance de pouvoir nous exprimer ici, disais-je, et je trouve que c'est déjà très bien. Oui, rien que pour cela nous avons la chance d'être en France ! (*Applaudissements.*)

Pour ce qui est des services publics, je partage, bien sûr, le point de vue des deux intervenants précédents. En effet, il faut que les services publics continuent d'être des services gratuits, notamment pour ce qui relève de la santé. C'est dans l'esprit de ce qui a été mis en place par le CNR à la fin de la deuxième guerre mondiale.

Il en va ainsi de la solidarité nationale. Chacun paye des cotisations en fonction de ses ressources et, en retour, on ne regarde pas les dépenses de santé qui sont faites pour chacun. Un intervenant a cité le chiffre de 70 000 € et ce peut être bien plus !

Par contre, je trouve qu'il est important, en effet, d'avoir un retour sur le coût ! Tout un chacun devrait sortir de l'hôpital ou de la pharmacie avec une facture et être capable de dire « Cela a coûté tant... » De même, quand les pompiers interviennent chez vous ou en montagne pour sauver un skieur évoluant en hors piste, on ne dit pas à combien se chiffre l'heure d'hélicoptère. Il en va de même pour les volontaires de la SNSM qui vont sauver les plaisanciers : leur intervention a un coût, mais il n'est jamais dit aux personnes qui ont été sauvées que des vies ont été mises en danger et que le coût est de tant.

M. Marc LOMAZZI, animateur. – Si c'est du « hors piste », c'est facturé !

M. Pierre LUREAU. – Peut-être ! Ne faisant pas de ski, je ne suis pas au courant ! (*Sourires.*)

En tout cas, il est important que cela continue ainsi.

Les privatisations ont été évoquées. Comme l'a dit un intervenant, le public peut être très performant. Le tout, c'est d'en avoir les moyens. Or vous devez tous savoir que les hôpitaux sont tous en déficit. Ce n'est pas la faute d'Emmanuel Macron mais celle de M. Douste-Blazy qui a voulu qu'ils soient gérés comme des entreprises, avec des tarifications à l'activité où seuls les actes rentables devaient être pratiqués. C'était donc la course à la rentabilité.

L'hôpital public n'est pas capable de s'inscrire dans ce modèle car ce n'est pas son fonds de commerce. A l'hôpital public, tout le monde est reçu et pris en charge, sans qu'il ne vous soit demandé la carte bleue à l'entrée. Il n'en va pas ainsi partout, vous devez le savoir, notamment dans de très nombreux pays.

Il faut conserver le système public français de santé. Mais il faut que l'Etat puisse donner des moyens pour pouvoir continuer à assurer ce service que l'on nous envie. Comme disait un intervenant précédent, nous avons la chance d'être en France et, malgré tout, nous sommes enviés.

Je formule brièvement trois propositions pour revenir sur ce qui a été dit précédemment et le partager.

Premièrement, comme plusieurs intervenants l'ont suggéré, il faudrait obliger les élus qui siègent dans différentes assemblées à y participer effectivement et vraiment les pénaliser en leur amputant leurs indemnités si tel n'est pas le cas. Je trouve que c'est important et la crise de la démocratie vient aussi de là. Les citoyens n'ont pas confiance en leurs élus parce qu'ils constatent que ces derniers brillent par leur absence et ne votent donc pas. Pourtant, c'est là leur travail et c'est à ce titre qu'ils perçoivent des indemnités. C'est une première proposition qu'il serait important de mettre en place.

Deuxièmement, chaque année la Cour des Comptes émet un rapport sur les gabegies des dépenses publiques et ses préconisations devraient être suivies d'effet. Nous devrions obliger les gouvernements à corriger les erreurs et remédier aux gabegies mises en exergue par la Cour des Comptes qui, chaque année, les signale de nouveau. Rendre obligatoires ses préconisations permettrait à la France de réaliser des économies. (*Applaudissements.*)

M^{me} Françoise DEF. – Niortaise, non pas d'origine, mais de longue date, j'apprécie vivement d'habiter Niort, une ville que je ne connaissais pas et qui me plaît avec tout ce tissu associatif. Je trouve que ce débat est très intéressant en ce sens qu'il permet d'échanger, avec cependant toutes les lacunes qu'un tel débat et que de tels échanges peuvent présenter.

Militante syndicale, responsable de l'Union nationale des Syndicats autonomes, je tiens à intervenir à plusieurs titres, et ce en faveur de la défense du service public parce que je trouve que c'est très important. Je m'accorde tout à fait à reconnaître avec l'intervenant précédent que, dans notre pays, les services publics sont très performants et c'est une grande chance en France. A l'hôpital public, il ne vous est pas demandé votre âge et quels sont vos revenus. Tout le monde est soigné de la même façon et c'est une grande chance.

Je pense qu'il faut, comme un intervenant l'a également dit, considérer la complémentarité privé/public. Si des missions, en l'occurrence celles d'intérêt général, ne peuvent être remplies que par le service public, le privé a également sa part. Je souhaite attirer l'attention sur le fait qu'il y a « privé » et « privé ». Dans notre syndicat, nous avons organisé voilà quelque temps, une fois votée la loi sur l'économie sociale et solidaire, un débat sur ce thème. A Niort, il nous semble particulièrement important de mettre l'accent sur ce domaine qui n'est pas toujours bien connu. Certains pensent que telle Mutuelle fait partie de l'économie sociale et solidaire et telle autre non. Or ce ne sont pas du tout les mêmes structures et les mêmes finalités. Il conviendrait donc que ce pan de l'économie soit mieux connu.

Quant à l'universalité des aides, il peut être tentant de considérer que ceux qui ont des hauts revenus n'ont pas à percevoir quoi que ce soit parce que leurs revenus leur suffisent. Pour ma part, j'estime que la vraie solidarité est de contribuer selon ses revenus et de recevoir selon ses besoins. Telle est, à mon sens, la base de la solidarité et il peut être très dangereux de remettre en cause cet équilibre.

Par ailleurs, peut-être faudrait-il reconsidérer la justice car nous ne pouvons, en fait, accepter que ce que l'on estime comme étant juste, ce qui peut aussi induire la question de la justice fiscale dans notre pays, mais c'est là certainement un autre débat.

M^{me} Chantal PETILLAT, *animatrice*. – Sachant que nombreuses sont encore les questions dans le temps qui nous est imparti sur ce thème, j'invite les intervenants à faire preuve de concision.

M^{me} Cécile KOUIFI GUIGNON. – Habitante d'Airvault, je suis très intéressée par ce grand débat et je tenais à y participer, tout en précisant que je suis la maman d'un enfant autiste âgé de bientôt 13 ans.

Quand il m'a été fait part des types de questionnements susceptibles d'être évoqués ce soir, j'ai imaginé que nous pouvions aborder des points précis, avec des questions précises, et non pas essayer d'apporter des solutions. Permettez-moi de vous entretenir de mes attentes et de ce dont j'ai besoin dans le cadre de mes démarches en faveur de la santé de mon fils.

Ce dont j'ai besoin serait de pouvoir disposer d'un interlocuteur unique. Lorsque je m'adresse à l'Education nationale, j'ai une assistante sociale. Lorsque je me rends à la MDPH, je découvre que sont présentes des assistantes sociales. Lorsque j'ai besoin de renseignements auprès du SESSAD de l'ADAPEI, je rencontre également une assistante sociale. Bref, je suis cernée par les assistantes sociales et chaque fois, ce sont des dossiers, avec les mêmes bases documentaires à fournir, les mêmes renseignements, la même histoire à raconter et Dieu sait si ce sont des moments pénibles : vous avez le sentiment d'étaler votre vie sur la table et d'être jugé dans les options que vous avez pu prendre en termes éducatifs.

Moi, je ne suis pas là pour accuser l'Europe ou le Conseil départemental qui gère la MDPH, mais je constate une absence de transparence dans les fonctionnements et dans les interlocuteurs auxquels nous pouvons nous adresser. Au sein de la MDPH, la Commission est composée de syndicalistes, de représentants du patronat et de représentants d'association. Où sont les interlocuteurs spécialisés pour répondre à nos questions ? Qui plus est, les membres de cette Commission jugent sur dossier, sans ne jamais rencontrer ni les parents ni l'enfant, du moins dans notre cas.

Instituer un interlocuteur unique, centralisant tout ce que je viens d'évoquer, qui serait également un interlocuteur unique de confiance pour la Sécurité sociale, la MDPH, l'Education nationale et les structures de soins est une urgence. (*Applaudissements.*)

M^{me} Chantal PETILLAT, *animatrice*. – Merci pour ce témoignage.

M. Jean-Philippe GRAS, *habitant de Saint-Martin-de-Saint-Maixent*. – Comme certains d'entre vous l'ont dit, je regrette également l'absence des jeunes ce soir car ce sont d'eux finalement et de leur avenir dont nous parlons. En fait, c'est ce qui va se passer dans les 15, 20 ou 30 prochaines années qui est en train de se dessiner à travers tous ces débats qui ont lieu actuellement. Il est donc peut-être dommage que l'information afférente à la tenue de ce débat n'ait pas été diffusée plus largement.

J'ai une question à laquelle je n'ai pas la réponse. J'ai le sentiment d'une société très divisée. Est-elle capable demain de se construire et de se projeter ? Je prends pour exemple tout simplement celui des Gilets jaunes. Certains le sont et d'autres pas, mais ce sont finalement les mêmes citoyens, avec les mêmes envies et les mêmes devoirs. De même, dans ce débat, tandis que nous évoquons le public et le privé, ce sont également les mêmes citoyens, même si certains ont un emploi garanti à vie et d'autres sont en situation de plus en plus précaire, notamment en lien avec l'essor du numérique.

Voici donc ma question : avec des fondements aussi différents et un caractère de fond assez égoïste, le Français étant fier et content de ses acquis, tellement content d'ailleurs que le syndicalisme est de plus en plus absent du débat public et que les partenaires sociaux ne sont même pas associés à ce gigantesque élan de questionnements lancé par les Gilets jaunes, sommes-nous capables demain de reconstruire cette société, s'agissant pour moi de reconstruction ? (*Applaudissements.*)

M^{me} Isabelle GIRARD, *travailleur indépendant, résidant à Saint-Symphorien.* – Je fais partie de ceux qui sont plutôt constructifs de nature. Mon activité a trait au développement personnel et au bien-être et je participe à deux associations.

J'ai le sentiment, en tout cas tel est mon constat, que notre société ne se rend pas compte du changement structurel de nos familles. Toutes les familles se retrouvent avec deux générations de retraités pour deux générations d'actifs, ce qui est complètement nouveau, et s'agissant des actifs, l'un sur les deux a souvent quelques difficultés à pouvoir travailler tout le temps. Ce changement structurel est un phénomène nouveau qui n'a pas été anticipé, ne serait-ce qu'en termes du coût des retraites au fil du temps.

La solidarité entre les générations n'est plus un sujet d'actualité. Tout le monde veut vivre de façon indépendante et libre, sans héberger ses parents et sans forcément les aider, d'où de profonds changements sur ce qu'une société collective est capable d'investir ou de financer. Il est donc peut-être important que chaque citoyen se positionne sur ce qu'il veut réellement pour la suite. Faut-il conserver en l'état les systèmes de retraite ou l'Etat doit-il payer pour tout le monde ? Faut-il incomber aux familles, selon ce qu'elles ont acquis comme patrimoine, la responsabilité de s'autofinancer leur retraite ? L'essentiel, à mon sens, est d'arrêter de fabriquer des pauvres. Nous nous contentons de constater à regret de plus en plus de personnes dans la rue et de plus en plus de SDF, mais c'est tout ! Or c'est là réellement le vrai sujet.

Quant aux aides sociales, et je l'ai constaté dans mon activité, nous voyons des enfants, dont les parents touchent des allocations familiales, jouer dans la rue. Se rappellent-ils seulement que ces allocations sont destinées à permettre à leurs enfants d'avoir des activités ou autres ? Nous avons l'impression que ce système d'aides, s'il n'est pas investi d'une certaine intelligence, ne sert à rien dans l'évolution collective. Aider des familles et des personnes en difficulté devrait être fait plus vite et plus facilement et, à ce titre, je rejoins l'intervenant qui s'est exprimé au nom de son association sur ce sujet-là. Je prends l'exemple d'un département voisin qui finance des permis de conduire à des jeunes. En contrepartie, ces jeunes donnent tant d'heures de leur temps pour aider les Resto du Cœur. Ces jeunes m'en ont parlé et me disent dorénavant voir les Resto du Cœur autrement, l'aide aux étrangers autrement, etc. C'est réinstaurer une vie sociale cohérente dans le cadre de laquelle chacun

s'aide. C'est bien le principe de la collectivité. Pour moi, attendre tout de l'Etat n'a aucun sens. (*Applaudissements.*)

M. Marc LOMAZZI, animateur. – Merci à vous également de cette contribution.

Je vous propose de prendre trois ou quatre dernières questions avant de clore les discussions sur ce thème des services publics.

M. Philippe GOULARD. – Habitant à 15 kilomètres, j'aurais pu venir à vélo, mais voilà, je suis venu en voiture et j'avais de la place pour transporter des personnes. Je soumetts donc une proposition visant à ce que les abribus, les bus étant plus rares, soient aussi des « abristop », ce qui m'aurait permis de prendre des passagers. L'un de mes copains a l'habitude de se déplacer en stop sans aucun problème. Il faudrait juste que ce mode de déplacement passe dans les mentalités. Un intervenant parlait de transformer la société et je suis d'accord avec l'intervenante précédente : il va nous falloir tous réfléchir à faire autrement.

Par ailleurs, nous avons un problème avec l'argent, mais tant mieux si nous n'en avons pas trop ! Le jour où nous en aurons beaucoup, nous allons tout détruire et tout polluer, surtout que l'argent – là est le pire ! –, ce n'est rien du tout. Voilà 30 ans, j'ai emprunté 8 millions pour acheter une maison et 7 ans après, j'ai remboursé 12 millions à la banque, si bien que j'ai dû, en fait, lui donner 4 millions. Créer de l'argent, ce n'est rien du tout ! De petites vidéos sur Internet – eh oui, j'ai Internet, mais seulement depuis deux ans car pendant 20 ans, je n'ai pas voulu en entendre parler – expliquent très bien comment cela fonctionne et comment on crée de l'argent. Mais voilà, nous sommes tous coincés avec ce truc-là !

Idem, il ne faudrait pas qu'il y ait le moteur à eau ; sinon, on va tout détruire ! Tant mieux si nous pouvons encore compter sur le gasoil, même s'il coûte cher ! En attendant, instituons des « abristop » ! Voilà ma contribution à une proposition concrète !

M^{me} Danila BROSSARD. – J'assiste à ce débat en tant que citoyenne et je m'excuse, mais, sans que ce soit pas manque de politesse, à la suite de mon intervention, je vais vous quitter car en tant que mère isolée, j'ai des enfants qui attendent à la maison. Ce débat est par ailleurs très intéressant, mais les discussions ne vont pas dans le sens de ce que je souhaitais.

En fait, je suis venu assister à ce débat pour parler plus au nom des mères isolées et de tous les problèmes soulevés par les Gilets jaunes sur les ronds-points, bien que je n'en sois pas une, mais je me sens, malgré tout, concernée.

Mère isolée, seule avec deux enfants, je travaille à temps partiel et, pourtant, lorsque j'entends parler prime d'activité, permettez-moi d'en rire, sachant que je ne suis pas concernée. De nous, avec nos petits salaires à 850 € – et quand ce n'est pas moins ! –, tout le monde s'en fout !

Je rejoins tout à fait ce que disait un précédent intervenant, en ce sens que de nombreux problèmes de fond sont à régler. Là, nous entendons parler de budgets, celui du Conseil départemental et ceux des Régions, ainsi que d'organisation, mais moi, je suis venue,

non pas pour entendre parler de ces sujets, mais pour évoquer les problèmes de fond, c'est-à-dire de ceux qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts. Nous supportons des restes à charge, si bien que nous n'avons même pas 200 € pour faire les courses pour tout le mois. Bref, ce n'est plus possible et c'est maintenant qu'il faut régler les problèmes.

D'accord, je ne suis pas dans la rue et je me suis permise d'assister à ce débat car c'est plus ce qui m'intéresse, mais je ne resterai pas pendant trois heures pour entendre parler d'histoires de budget, de Conseils, qu'ils soient départementaux ou régionaux, etc.

M. Marc LOMAZZI, *animateur*. – En tout cas, merci, madame, d'être intervenue. (*Applaudissements.*)

M^{me} Lise BONENFANT, *Niort*. – Je tenais à prendre la parole au sujet d'un propos tenu qui est faux et à rétablir la vérité sur les médicaments. Je me le permets en ce sens que je suis concernée puisque tel est mon métier.

Non, en France, le prix n'est pas plus cher qu'ailleurs et il est même bien moins cher que dans les autres pays d'Europe.

Certains médicaments sont très peu chers, coûtant, pour beaucoup, moins de 1 €, voire 1 €/1,50 €. D'autres coûtent jusqu'à 19 000 € la boîte de 28, et ce pour quatre semaines de traitement. Maintenant, il est vrai, et il ne s'agit pas de s'en cacher, qu'il y a des *lobbies*, mais entrent aussi en ligne de compte la recherche et le gain que peut représenter ce produit à 19 000 €, d'où son coût. En fait, il permet de guérir une maladie en trois mois, maladie qui, auparavant, n'était pas guérissable et engendrait des frais considérables pour la société, le service public, l'hôpital.

Il faut donc aussi savoir resituer les choses dans leur contexte. Tout le monde n'est pas expert en tout et il faut savoir se fier aux professionnels dont c'est le métier. Qui plus est, nous ne pouvons pas avoir des avis sur tout sans approfondir les sujets.

Enfin, j'ai entendu que ce débat n'avait sans doute pas fait l'objet de suffisamment d'informations. Pourtant, il était de notoriété et l'information a été largement diffusée. Je pense faire partie des plus jeunes ici et, pourtant, mes 18 ans sont loin ! Je suis désolée, mais tout le monde a entendu parler de la tenue de ce grand débat. Il faut juste savoir se prendre en main et se renseigner sur Internet qui, oui, est une belle évolution ou, à défaut, auprès d'un voisin. Chacun avait la possibilité de s'y inscrire. En référence aux jeunes dont il a été déploré ce soir l'absence par un prétendu manque d'informations, il ne s'agit plus de continuer à tout attendre des autres. (*Applaudissements.*)

M^{me} Chantal PETILLAT, *animatrice*. – Nous prenons une dernière question, avant de clore sur ce thème des services publics.

M. Christian MOREAU. – Résidant à Beaulieu-sous-Parthenay, je suis très content d'habiter dans une commune, avec une mairie car, pour moi, les services de proximité, sujet de mon intervention, sont très importants pour la démocratie. C'est d'ailleurs un point qui a

été abordé à plusieurs reprises. Comment s'y retrouver en tant que citoyen avec ces grandes régions, comme la Nouvelle-Aquitaine ? Et avec l'Europe, n'en parlons pas ! Ceux qu'il nous est demandé d'élire sont tellement éloignés de notre propre réalité de citoyens qu'il faut, à mon avis, privilégier les rapports de proximité que nous pouvons avoir avec certains élus, comme les maires. C'est indispensable pour la démocratie ; sinon, ce sera la désertion complète !

Mais je reviens sur un autre sujet qui, en fait, m'apparaît très important au titre de l'évolution technique de la société, sachant que nous avons tendance à avoir des mythes en tête. Dès qu'il est question de dématérialisation, tout le monde semble subjugué, tout comme s'agissant d'Internet, avec toutes ces facilités techniques d'aujourd'hui de pouvoir communiquer avec l'autre bout du monde, etc. Sans même parler de l'intelligence artificielle et des robots dont il est question d'équiper les maisons de retraite, tous ces progrès qui nous fascinent sont au prix d'une déshumanisation très importante et galopante. J'en reviens là à cet attachement de proximité en ce sens que, avec ces évolutions, nous avons en face de nous, non plus des individus, mais des robots, des images, une télévision ou un écran.

Je vous parle en connaissance de cause parce que j'étais directeur d'une Mission Locale qui s'occupe de jeunes en difficulté, avec pour vocation de les placer, de les accompagner, etc. Au début de mon activité, je fréquentais des services publics puisque j'avais une mission de service public. En tant que directeur, je recevais aussi les jeunes et je m'adressais personnellement à eux. A la fin, je ne pouvais plus assurer ce travail-là parce que j'étais inondé de dossiers à remplir et en perpétuelle course aux subventions pour permettre tout simplement à la structure de fonctionner.

Autre sujet, plus grave encore, auparavant dans mon activité, nous parlions des jeunes avec les représentants des services publics de la ville dans laquelle j'exerçais, du département, de la région et de l'Etat et il m'était demandé ce qu'il en était au niveau de la jeunesse. Juste avant que je parte à la retraite, sans doute considéré comme un vieux pas trop adapté aux nouvelles technologies, bien que j'aie fonctionné toute ma vie avec des ordinateurs, on parlait, non plus des jeunes avec les directeurs départemental et régional du travail, mais des dossiers. C'est complètement différent et c'est, surtout, une situation très déshumanisée. Les salariés, les professionnels et les conseillers qui travaillaient auprès des jeunes se plaignaient des tas de fiches à remplir et finissaient par consacrer moins de la moitié de leur temps à l'accompagnement et au conseil des jeunes, c'est-à-dire qu'ils travaillaient sur des logiciels, des fichiers, des dossiers, etc.

Le témoignage d'une précédente intervenante parlant de son fils autiste est l'exemple type de ce qu'induit une multiplicité de services. Il a d'ailleurs été évoqué dans ce débat le « millefeuille » dont, soit dit en passant, la France est spécialiste à souhait. Les Missions Locales ont été constitués justement pour réunir des représentants notamment de l'Education nationale et des services sociaux afin de travailler ensemble. C'était une idée qui datait des années 80.

M. Marc LOMAZZI, animateur. – Monsieur, je vous invite à conclure, s'il vous plaît.

M. Christian MOREAU. – Tel est mon témoignage, un témoignage comme un autre. Il faut arrêter de penser que toujours plus d’informatique et de dématérialisation va contribuer à humaniser la société. Non, c’est l’inverse qui se produit et à une vitesse folle ! (*Applaudissements.*)

M. Marc LOMAZZI, *animateur.* – A Rémi Lefebvre la parole pour une synthèse en guise de conclusion sur ce deuxième thème !

M. Rémi LEFEBVRE, *politologue.* – Force est de reconnaître qu’au début de l’évocation de ce deuxième thème, le débat est parti un peu dans tous les sens, explosant le cadre dans lequel chacun était censé d’exprimer – pourquoi pas ? –, pour ensuite revenir dans le fil qui avait été défini.

Si j’ai pointé trois convergences qui me sont apparues assez fortes dans le débat, j’ai aussi relevé des points faisant plus l’objet de clivages. Je vais vous en faire part avant de parler en deux mots de deux questions qui n’ont pas été traitées. Enfin, je reviendrai sur les jeunes dont il a été remarqué qu’ils n’étaient pas très présents ce soir.

En termes de convergences, j’ai été frappé par l’expression d’un attachement viscéral aux services publics. Nous avons assez peu entendu de critiques à leur encontre, comme quoi ils ne seraient pas performants et seraient trop coûteux. Il a été dit qu’il conviendrait peut-être de revoir leur légitimité, mais globalement, le modèle du service public à la française, qualifié même de « Rolls-Royce sociale » par un intervenant, n’a pas été remis en cause. Il est vrai que, considérant la qualité du service public en France par rapport aux prestations offertes dans les autres pays, c’est spectaculaire. Concrètement, un intervenant a parlé d’un traitement contre le cancer se chiffrant à 70 000 €. Aux Etats-Unis, par exemple, les dépenses de santé sont privées et les prix de la santé sont bien plus élevés qu’en France. Les économistes le soulignent eux-mêmes, lorsqu’un système de santé est privatisé, le coût est bien plus onéreux, l’industrie privée privilégiant des bénéfices plus marqués.

Bref, j’ai été frappé dans ce débat par le consensus dont fait l’objet le service public.

Le deuxième point de convergence très symptomatique que j’ai relevé se situe autour du thème de la gratuité et de la nécessité de faire de la pédagogie sur ce thème. Nous pourrions en discuter, sachant que tous les services publics ne sont pas gratuits. C’est le cas des transports, ce qui pose des problèmes en raison de leur coût. Un débat public est d’ailleurs lancé aujourd’hui précisément sur la gratuité des transports, une option retenue par la ville de Dunkerque dans le Nord de la France. (*Ici, à Niort, le transport urbain est gratuit ! dans l’assistance.*) N’étant pas de la région, je l’ignorais !

Toujours est-il qu’est posée cette question de la gratuité, avec cette idée assez intéressante selon laquelle il faudrait communiquer sur le coût des prestations assurées par chacun des acteurs concernés de la société, des sapeurs-pompiers à l’Education nationale. Le seul risque serait que chaque citoyen ne soit que « consommateur » car le service public fait référence à l’imaginaire, s’agissant de notre lien social. Il faut donc se préserver de tout quantifier. Question que je pose à titre personnel, entrer dans une logique de quantification, n’est-ce pas le risque d’entrer dans une logique marchande ?

Troisième thème de convergence : le guichet unique. Cette idée récurrente dans le cours de nos débats mûrit largement dans les esprits, comme en témoignent de nombreuses expériences en milieu rural. Comment dialoguer avec les administrations ou plutôt comment dialoguent-elles entre elles ?

En revanche, un point fait moins l'objet d'un consensus : la dématérialisation. Malgré tout, il a été énoncé l'idée selon laquelle c'est « inexorable » et tel est le sens de l'histoire. Le Gouvernement a d'ailleurs prévu à l'horizon 2022 que quasiment tous les services publics soient dématérialisés. Mais il a été évoqué la fracture numérique et le fait que les personnes âgées soient en marge de ce modèle, mais aussi un phénomène de déshumanisation. Seulement, comme il a été dit aussi, le numérique suppose un effort de chacun en termes d'apprentissage des usages. J'ai également trouvé intéressante cette idée d'expérimenter, c'est-à-dire de réinjecter ce que l'on gagne financièrement parlant en dématérialisant dans un suivi individualisé, de la pédagogie, etc. Ce type de démarche peut être positive.

Dans la deuxième séquence, j'ai relevé un clivage sur une vision de l'aide sociale axée sur la responsabilité. L'idée est celle de responsabiliser les bénéficiaires, voire de conditionner les aides. Ce sont là des divergences politiques, voire philosophiques. J'ajoute, en guise de remarque, qu'il est constaté, certes, de la fraude et le terme d' « assisté » a même été évoqué dans le débat, mais il s'agit aussi de mettre l'accent sur un phénomène majeur observé aujourd'hui : le non-recours. En d'autres termes, 30 % de ceux qui pourraient percevoir le RSA ne le demandent pas, ne sachant pas qu'ils peuvent y prétendre. Ce non-recours, c'est-à-dire le fait que l'on puisse bénéficier d'aides sans les activer, est très peu évoqué, alors que ce sont parfois de vrais problèmes sociaux induits.

Deux points n'ont été que vaguement abordés : la question de la compatibilité de la proximité avec la qualité des services rendus et celle du versement automatique des aides individuelles. L'universalité des allocations familiales a déjà été remise en cause puisqu'un couple aisé ne perçoit plus en moyenne que 50 € pour deux enfants. Nous nous sommes donc déjà orientés vers ce système.

Enfin, je conclus en parlant des jeunes dont vous avez été nombreux à remarquer qu'ils étaient très peu présents ce soir. Ce constat n'est pas propre à ce débat puisque tel est le cas dans tous les débats organisés en France actuellement. Nombreux sont mes collègues qui l'observent également. Ce type de débat attire plutôt un public respectueux et disposé, le soir, à consentir le sacrifice de consacrer trois heures de son temps à débattre de ces questions.

Quand j'en discute avec mes étudiants, ils me disent eux-mêmes qu'un tel débat les « emmerde » et ne sert à rien. Ils estiment que ce n'est pas assez dynamique et que c'est mieux de débattre sur les forums Internet. Je me fais là leur porte-parole, sans dire que c'est ce que je pense ! Faut-il responsabiliser ces jeunes ? Faut-il mieux communiquer à leur égard ? En tout cas, j'ai le sentiment qu'à l'instar de la dématérialisation, c'est un changement de mentalité. Sans doute faut-il aussi revoir les formats et penser d'autres méthodes. Toujours est-il que l'on ne peut ni leur rejeter la faute ni totalement les déresponsabiliser. Je pense donc qu'une réflexion s'impose sur ces questions.

M^{me} Chantal PETILLAT, *animatrice*. – Comme vous pouvez le constater à l'écran, c'est le dessinateur Gilles Rapaport qui officie en direct, illustrant nos échanges dans le cadre de ce grand débat. (*Applaudissements.*)

III – LA CITOYENNETÉ ET LA DÉMOCRATIE

M. Marc LOMAZZI, *animateur*. – Nous parvenons au troisième thème de notre soirée : « Citoyenneté et démocratie locale », l'une des revendications très fortes qui a émergé avec le mouvement des Gilets jaunes et que nous retrouvons dans les cahiers de doléances.

Faut-il consulter les citoyens – et comment ? – entre deux élections pour éviter cette distance entre les élus et leurs électeurs ? Faut-il étendre le recours au référendum local qui existe déjà mais qui est très encadré, ou instaurer le fameux RIC, le référendum d'initiative citoyenne, au niveau local ? Est-ce possible ? Sur quels sujets ? Les citoyens peuvent-ils intégrer le processus de décision des collectivités locales et soumettre à la délibération d'une assemblée locale un sujet les intéressant ? Des assemblées citoyennes, chargées de contrôler le travail des élus et la gestion de la collectivité, peuvent-elles être mises en place ?

C'est sur toutes ces questions que vous êtes invités à débattre.

M. Emmanuel SOULARD, *Parthenay*. – Pour avoir entendu tous les propos qui ont été tenus dans le cadre de ce débat, pour moi, être citoyen fait référence à la question d'être consommateur, sujet déjà largement évoqué, mais aussi à celle-ci : comment être acteur de ce que l'on a à vivre localement ? Nous avons parlé de la fracture numérique. Comment les jeunes générations pas ou peu présentes ce soir peuvent-elles aider les générations plus âgées ? Les associations de parents, les associations sportives et culturelles dans lesquelles peu nombreux sont ceux qui s'investissent ont, elles aussi, besoin de citoyens qui s'engagent.

Par ailleurs, puisque nous sommes dans le pays des mutuelles, j'ai le sentiment que le mutualisme en faveur duquel se sont battus bien des citoyens voilà des centaines d'années se perd au profit de cette notion d'individu.

Mon intervention vise à lancer le débat : être citoyen, est-ce être acteur dans notre quotidien ?

M. Michel GUYON, *retraité à Niort*. – Sur le sujet « citoyenneté et démocratie », une problématique n'a pas été évoquée et me semble tout à fait d'importance : l'évolution de notre environnement.

Notre démocratie, telle qu'elle est, ne pourra plus exister sans insectes dans la nature, sans poissons dans la mer et sans eau potable. Actuellement, notre mode de développement s'oriente vers la destruction de notre environnement. Qui doit le défendre, si ce n'est les responsables politiques à tous les échelons ? Sur ce plan-là, force est de reconnaître que nous n'avons pas beaucoup de motifs d'être satisfaits. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Louis DORLET. – Mon parcours, ce sont 40 ans de syndicalisme, mais je suis aussi bénévole dans de nombreuses associations et fondateur de plusieurs associations d'insertion et autres, visitant les maisons de retraite, et j'en passe !

Né en 1933, je suis un enfant de la guerre que j'ai vécue et je suis fils de cultivateurs. Mes beaux-parents étaient agriculteurs à Parthenay. C'était une petite borderie, avec 14 enfants. Ils les ont élevés et sans allocations à l'époque, mais nous vivions heureux dans l'entraide et la solidarité. Il est normal de se battre et je me suis battu à l'époque pour les 35 heures – j'en faisais alors 90 par semaine – et pour la cinquième semaine de congés payés. Aujourd'hui, ce sont des avancées acquises, mais personne n'est content parce que tout le monde en veut toujours plus.

Pour ma part, j'ai été choqué par les manifestations. Pourquoi ? Les ronds-points ont été saccagés et la nature également ; des pneus ont été brûlés, dégageant des fumées noires et de la pollution. Personne ne s'en est préoccupé et n'a critiqué ces agissements ! Pourtant, on se bat aujourd'hui pour qu'il n'y ait pas trop de pollution. C'est normal, mais cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas de solidarité.

Mon témoignage est pour dire que dans la famille de mes beaux-parents, leurs 14 enfants ont tous travaillé et tous ont eu du boulot. Aujourd'hui, ce sont quelque 200 arrière-petits-enfants et tous ont également du boulot parce qu'ils ont été habitués à travailler. Cela ne veut évidemment pas dire qu'il ne faut pas de la solidarité dans le pays.

Le mouvement des Gilets jaunes, c'était bien au départ. Aujourd'hui, il est noyauté par certains qui n'ont aucune raison d'y être associés. La femme de l'un des grands responsables, lui-même chauffeur routier, est expert-comptable. Excusez-moi, mais il ne faut tout de même pas nous la faire de trop ! C'est dans ce sens que je tenais à élever le débat. *(Applaudissements.)*

M. Jean-Claude REBILLARD. – Je tiens à rebondir sur ce que vous venez de dire, monsieur. Comme vous, je suis pour la solidarité dans notre pays, une solidarité que je considère au travers du covoiturage. Voilà pas très longtemps qu'à Champdeniers, ceux qui travaillent à Niort s'organisent et ils sont nombreux. A Bressuire, comme à Parthenay, le covoiturage commence aussi à se mettre en place. Cela veut dire que ça cause dans les autos ou alors ils dorment tous, hormis le chauffeur !

Mais vous avez raison, monsieur, notre pays se déshumanise petit à petit. Ce processus de déshumanisation a commencé avec un système, celui de l'Ecole Nationale d'Administration à laquelle j'en veux beaucoup. Figurez-vous que ces très hauts fonctionnaires ont encore le droit de faire des « allers et retours » entre le public et le privé. Il paraît qu'ils ont été limités, mais je peux vous dire, pour l'avoir vérifié, que ce n'est pas tout à fait vrai. Or ils devraient déjà nous montrer l'exemple : cesser de bénéficier de voitures et d'appartements de fonction et de percevoir des salaires mirobolants, s'agissant au moins de 10 000 € par mois ! Ils sont « hors sol » par rapport à nous, jeunes et anciens.

J'aurai 70 printemps au mois de juin. J'ai un camarade de rugby qui est Président du Département et j'en suis fier. Il était trois-quarts centre en droit et moi troisième ligne aile en lettres à Poitiers. Inutile de vous dire que l'on se rencontrait quelquefois et nous nous serrons toujours la main ! *(Sourires.)*

M. Alexandre POUZET. – Je suis intervenu précédemment et je souhaite parler de ce sujet qui m'intéresse vivement.

Voici la question pour moi : comment repartir de zéro ? En fait, je pense que la question est de savoir comment réinventer la politique.

Agé de 44 ans, je suis donc né en 1974 et c'était déjà alors une période de crise. Le chômage s'est développé dans les années 80 et il était alors largement question de problèmes de travail et de souffrance par rapport au travail.

Je fais partie de ceux qui pensent que le changement est possible, mais pour changer, le citoyen doit être au cœur de la décision. En d'autres termes, il faut que le citoyen puisse penser par lui-même, sans que ne lui soient imposés des programmes qui ne seront jamais tenus. La politique des Présidents, en tout cas des élus dans les assemblées consiste d'abord à vendre un programme et à séduire, en annonçant, voire en promettant régler ceci ou cela. Trop nombreux sont ceux qui, aujourd'hui, sont désabusés, désillusionnés et à ce point déçus qu'ils ne croient plus en rien et, par la suite, se positionnent en faveur de tel ou tel extrême.

J'estime donc que le citoyen doit pouvoir s'exprimer.

Il doit pouvoir s'exprimer localement, à travers une assemblée citoyenne constituée de volontaires pour être tirés au sort, avec un renouvellement annuel, biennuel, voire plus ou moins, et pour participer à la vie citoyenne, en lien avec des élus qui connaissent les problématiques. Il faut donc que des « experts » de la politique et des citoyens puissent échanger et qu'à partir de ces échanges, ce soit constructif.

Certains points sont aussi fondamentaux et je reviens sur le numérique, en écho aux propos d'un intervenant parlant de déshumanisation. Oui, empreints de solitude, certains s'intéressent aux réseaux sociaux et s'inventent des amis. Mais il ne faut pas oublier que les Gilets jaunes se sont réunis grâce aux réseaux sociaux. Certes, il faut distinguer les informations, se méfier de tout prosélytisme et autres phénomènes de ce genre, mais je crois fondamentalement que le numérique est un outil qu'il faut s'approprier.

Les jeunes ont besoin d'aider les retraités, mais il faut aussi instaurer des échanges, c'est-à-dire que les retraités aident également les jeunes. Les échanges sont primordiaux. Pourquoi ne pas envisager des universités inter-âge, avec des formations ? Des jeunes gens ont besoin de repères et veulent intégrer des métiers. Vous, en tant que retraités, et c'est essentiel, vous avez un rôle de tutorat à jouer ; en contrepartie, les jeunes se tourneront volontiers vers vous pour vous aider sur des outils, comme Internet.

M. Marc LOMAZZI, *animateur*. – Je vous invite à conclure, monsieur, car nous sommes saisis d'autres questions.

M. Alexandre POUZET. – Je conclus en disant qu'il est fondamental, à mon sens, de ne pas toujours tout nous imposer : nous devons choisir nous-mêmes quelles sont les priorités.

M. Emmanuel PICAUD. – J'habite Saint-Georges-de-Rex dans le Marais poitevin, un habitat naturel malheureusement en péril aujourd'hui.

Mon intervention fait écho à la première question posée dans le cadre de ce troisième thème : « Les citoyens doivent-ils être consultés en cours de mandat sur les grands projets ? » Un grand projet est aujourd'hui en cours d'élaboration : les réserves de substitution. Je n'ai pas l'impression que beaucoup de citoyens soient au courant de ce qui va se passer. Ce sont tout de même 42 M€ d'argent public qui seront investis pour 10 % de la profession agricole. Or des jeunes qui veulent s'installer sur de petites parcelles et en réfèrent aux anciens, avec des initiatives intéressantes, travailler en local et servir les cantines, ne le peuvent pas.

Pour ma part, j'aimerais bien que ces consultations soient systématiques et que nous soyons de plus en plus nombreux à être invités à ces débats pour éviter ce genre de dérive. (*Applaudissements.*)

M. Claude BAGAUT, *Niort*. – Je reviens brièvement sur les deux premiers thèmes.

La politique demande du temps. Monter un projet, c'est beaucoup d'énergie et de temps. Consulter en permanence va stériliser les choses. Il faut donc savoir décider à un moment donné. Il ne saurait être question constamment de remise en cause pour telle ou telle raison, comme tel *lobbying* qui commence à peser d'un certain poids. J'y suis totalement opposé. Pour parvenir à des avancées, il faut savoir à un moment donné décider et même parfois peut-être bousculer.

Sachons être objectifs ! La politique, c'est aussi savoir prendre une décision et faire en sorte qu'elle soit suivie d'effet.

M. Mériadec GALLET, *membre de la Jeune Chambre Economique Française et Président de la Jeune Chambre Economique de Niort et de sa Région*. – Bonsoir à tous !

Les jeunes ont largement fait parler d'eux ce soir, notamment par leur absence. Je tiens donc d'emblée à remercier ceux qui sont parmi nous, même si la plupart sont membres de notre association ! (*Sourires.*)

Mon intervention vise à rebondir globalement sur nombre de sujets qui ont été évoqués.

La JCE est une association citoyenne qui a pour vocation de créer des actions et des dynamiques sur la communauté et le territoire. Je reviens sur deux actions qui m'ont beaucoup parlé : d'une part, organiser des formations dans le champ du numérique, notamment pour les personnes qui en sont éloignées et pour les retraités. Puisque nous parlions précédemment de formation continue, c'est l'une des actions qui peut entrer dans nos champs d'action. Par conséquent, si nous pouvons répondre à certaines de vos attentes, n'hésitez pas à nous solliciter !

Etre présents ce soir à ce débat, c'est pour nous prendre le pouls des attentes de nos compatriotes et de nos concitoyens. Pour aller dans le sens d'un intervenant précédent, je parlerai de démarche commune : il nous faut aider les retraités et il faut que les retraités nous aident. Nous sommes conscients de manquer de visibilité sur le territoire, mais n'hésitez pas à nous solliciter ! Si nous pouvons mettre en œuvre des actions pour vous aider, ce sera avec plaisir.

Concernant les « bus-stop » ou « abristop » dont a parlé un intervenant précédent, c'est un sujet qui a été évoqué voilà un peu plus d'un an dans un cadre interconsulaire l'année dernière. La Jeune Chambre Economique Française était également présente. Comme il n'est pas certain que de ces débats émergent propositions et concrétisations, je suis d'avis qu'au nom de la Jeune Chambre Economique Française, nous avons une initiative pour que cette idée proposée ce soir puisse se concrétiser.

Enfin, pour faire suite aux propos d'une intervenante, je tiens à signaler aux personnes qui n'ont pas accès à Internet ou qui n'en sont pas encore informées que deux autres débats sont organisés sur Niort. Le prochain grand débat citoyen aura lieu le 28 février prochain, au pavillon des colloques à Noron. Deux thématiques seront notamment évoquées : la transition écologique et le référendum d'initiative citoyenne. Cette dernière sera évoquée à part entière et non pas sous la formulation d'une simple question ce soir. Le second débat « Actrices et acteurs du secteur médico-social » se tiendra le 6 mars prochain dans la salle du centre socioculturel du Parc.

C'est vous dire que nous sommes informés des événements et il s'en passe sur Niort ! N'hésitez pas à en parler autour de vous, à faire rayonner et résonner ceux qui souhaitent s'investir pour la communauté. Tel est le cas de notre association !

M. Marc LOMAZZI, *animateur*. – Nous avons tous entendu votre message !

M. Yannick MAILLOU. – Je me souviens, alors enfant, avoir entendu à table mes parents « s'engueuler » à propos de la politique. Puis, progressivement, nous avons entendu cette musique se propager dans la société : « Rien ne sert de voter »... « De toute façon, quels que soient ceux en place, tous font toujours la même chose ! », etc. Alors, 15 ou 20 ans plus tard, il ne faut pas s'étonner que les jeunes ne s'intéressent pas à la politique. C'est en entendant ses parents que chacun apprend par l'exemple et donc si les jeunes ne s'intéressent pas à ce grand débat, c'est parce qu'ils ont été génétiquement modifiés pour ne pas s'y intéresser !

Si l'on veut que les citoyens s'intéressent à la politique, il faut leur donner la possibilité, non pas seulement de s'exprimer, mais de décider. La démocratie, ce n'est pas simplement être consulté. La démocratie doit se conclure par un vote et ce n'est pas discuter ainsi entre nous. La démocratie, c'est débattre, émettre des propositions et, enfin, voter.

Comment se déroulent ces grands débats ? En fait, et tel est le problème, nous voyons M. Macron monopoliser l'antenne à la télé pendant 6 heures, tel Fidel Castro, mais au final, il ne s'ensuivra pas de vote ou alors la possibilité nous sera donnée de voter sur deux ou trois bricoles sans aucun intérêt, du style : « Voulez-vous restreindre de 150 le nombre de députés ? » Mais croyez-vous que vous serez pour autant mieux représentés ? Non, bien sûr ! Nous devons pouvoir voter.

Les questions soumises à débat ce soir soulèvent des points intéressants.

« Les citoyens doivent-ils être consultés en cours de mandat sur les grands projets ? »
Oui, bien sûr ! Mais encore nous faut-il pouvoir décider sur quels projets nous serons

consultés. Le projet des bassines dont parlaient des intervenants précédents est tout à fait essentiel pour notre avenir.

« Les citoyens doivent-ils avoir la possibilité de soumettre des sujets à délibération ? » Bien entendu, nous devons pouvoir décider de quoi nous allons parler et sur quoi nous allons voter ! Cela s'appelle le RIC, le référendum d'initiative citoyenne. Il suffit de décider d'un certain pourcentage de la population ayant signé une pétition pour déclencher un référendum et nous votons. La démocratie, c'est voter et non pas simplement débattre !

M^{me} Annie PREUSS. – Bonsoir à tous ! J'ai passé la frontière à Mauzé, mais je suis grand-mère et maman de Niortais. Je suis donc très souvent à Niort et je vais peut-être même m'y installer car j'aime beaucoup la ville. Depuis qu'un certain écrivain l'a traitée sous un angle dévalorisant, moi, je m'y intéresse de plus en plus ! (*Sourires.*)

Je suis très étonnée que ce thème de la citoyenneté et la démocratie locale, porté par les Gilets jaunes et objet de ce débat, soit traité en dernier quand le public déserte la salle, à l'instar des débats à l'Assemblée nationale quand les députés désertent l'hémicycle. Le fait d'aborder ainsi en fin de soirée les sujets qui fâchent au moment où le public, fatigué et lassé, part me choque. C'est dommage !

Les citoyens doivent effectivement s'occuper de ce qui se passe sur leur territoire et ce n'est pas facile. J'en reviens là aux bassines, aux enquêtes publiques et à la dématérialisation. Lorsque vous voulez consulter les dossiers soumis à l'enquête publique, lesquels représentent des milliers de pages, vous êtes obligé d'aller sur Internet et de vous rendre à la préfecture. Pour les avoir proposés à la consultation d'un certain nombre de jeunes, je me suis entendue répondre : « Mais, tu te rends compte de ce foutoir ! Je n'ai pas le temps de m'occuper de tout cela ! » Or ce sont eux qui sont doués en informatique et pas moi ! Imaginez, ce sont des milliers de pages à consulter sur ces dossiers des 16 bassines ! Ne serait-ce que pour les commissaires enquêteurs, il leur faut largement 4 ou 5 heures. Il est dit que les citoyens ne se prononcent pas, mais en ont-ils les moyens et la formation pour en être en mesure ?

C'est ainsi que je formule une proposition. Pour ce type de projet, il faudrait déjà que l'Etat, relayé par les médias, en présente une analyse, avec ses inconvénients et ses avantages. Cela permettrait aux citoyens de se pencher sur le projet et ses incidences et non pas de le découvrir quand, au stade de la recherche des financements, il est quasiment bouclé.

Autre point, l'Etat est la seule entreprise pour laquelle les salariés n'ont pas à rendre de comptes. En d'autres termes, les grands élus de l'Etat ne sont pas comptables des décisions qu'ils prennent ; ce sont des citoyens. Je vais soumettre une proposition au sujet de nos parlementaires qui s'absentent volontairement au moment du vote des amendements, quand les débats commencent à coïncider, à grincer. Vous savez, les VIP, ce ne sont pas des fantômes ! Ils savent fort bien leur conseiller un détour aux toilettes au moment du vote, quand les débats commencent à devenir gênants. Je propose donc que soient retirées les indemnités à ces parlementaires qui s'absentent lorsque les problèmes exposés par les citoyens sont traités. C'est tout !

M. Stéphane ATLAS, magicien. – Macron, dont un intervenant précédent disait qu'il monopolisait les antennes de télé avec ces grands débats, les a tout de même moins

monopolisées que les Gilets jaune en boucle 24 heures sur 24 sur BFM et sur les ronds-points tous les samedis ! Bref !

Je reviens sur une proposition visant à désigner des volontaires au sein des communes pour créer un consortium avec les élus. Autant je trouve que c'est une bonne idée au niveau communal, mais de là à la proposer au niveau national et au niveau de l'Etat, honnêtement je ne me sens pas formé – et je ne pense pas que beaucoup d'entre nous le soient – pour débattre de questions, tel le budget de l'Etat. Laissons ces affaires à ceux qui ont un bagage en termes d'études et qui sont compétents, sans toujours les taxer de « mauvais » et vouloir mettre la main sur tout ! Globalement, nombreux sont ceux – je ne dis pas tout le monde – qui, au niveau de l'Etat, ont été formés à cet effet et sont compétents. Laissons-les donc s'en occuper !

Concernant les retraités, les personnes âgées qui n'ont pas accès à Internet ou qui ont des difficultés à s'en servir, je rappelle que c'est l'une des missions des centres sociaux. J'y ai participé car avant d'être magicien, j'ai bénéficié de contrats aidés, notamment dans les centres sociaux. Eux-mêmes assurent cette mission d'accueillir des personnes âgées en mettant à leur disposition un ordinateur. Je sais vraiment de quoi je parle puisque je donnais moi-même des cours d'informatique à des retraités. Avons-nous besoin de nous adresser à l'Etat pour des financements à ce titre, d'autant qu'il finance déjà en grande majorité les centres sociaux ? C'est leur mission, comme celle du jeune homme qui, à ce sujet, est intervenu sur les jeunes.

Bref, il existe de multiples possibilités pour aider les personnes âgées et ceux qui ne savent pas se servir d'Internet, sans vouloir absolument avoir recours à l'Etat.

M^{me} Arlette GUIGNON. – Pour ma part, je réside dans un hameau de Saint-Loup-Lamairé, en pleine ruralité.

Un intervenant nous disait à l'instant que n'étant pas être sûr d'être compétent et d'avoir les connaissances nécessaires pour choisir et décider, il préférerait plutôt faire confiance en ceux qu'il avait élus. Soit, mais encore faut-il aller voter ! Si je voulais être mordante, je poserais la question de savoir combien de personnes parmi les Gilets jaunes sont allées voter aux dernières élections. (*Applaudissements.*) C'est là une première remarque.

Par ailleurs, nous devons, bien sûr, être consultés, mais pas n'importe comment et sur des points sur lesquels nous sommes en mesure et capables de répondre.

Enfin, je constate que nombreux sont ceux qui réclament, mais que rares sont ceux qui s'expriment pour faire part de ce dont ils sont prêts à donner individuellement pour que la France fonctionne. (*Applaudissements.*)

M^{me} Claire MOVELLAN, Vouillé. – Pour moi, être citoyen, c'est participer à la vie de la cité et donc aux débats sur toutes les décisions qui seraient prises au niveau local, départemental et national. C'est très important parce que la crise que nous connaissons aujourd'hui provient du fait que, justement, le citoyen n'est plus pris en considération dans aucune décision, d'où un ras-le-bol général. Si l'avis du citoyen était pris en compte, nous verrions sans doute moins de ponts construits ou de salles des fêtes créées qui ne servent à

rien. C'est autant d'argent gaspillé par des élus, sujet qui fait souvent l'objet d'émissions télévisées.

Je suis d'accord pour associer les citoyens à la prise de décision. Ce serait important, que ce soit au niveau local ou départemental, et c'est nécessaire. Cela aurait le mérite de clarifier beaucoup de choses et d'assainir certaines dépenses qui n'ont pas lieu d'être.

Comme en témoigne cette soirée, nous sommes suffisamment adultes pour débattre tranquillement et sans heurts.

M^{me} Séverine VACHON, *conseillère départementale*. – J'ai entendu à de nombreuses reprises des interventions concernant les élus. J'ai vivement apprécié le début de l'intervention de **M. Maillou** insistant sur la nécessité d'aller voter. C'est le b.a.-ba avant même de se poser des questions du style : sommes-nous bien représentés ? Les décisions prises sont-elles pertinentes ? La première question à se poser est de savoir comment chacun s'engage à travers le vote qu'il porte.

Une réflexion qui n'a pas été abordée ce soir mérite aussi d'être évoquée et concerne la possibilité de rendre le vote obligatoire. Ce sujet comme celui du vote blanc font partie des réflexions à engager.

Avant tout, il convient de rappeler que les élus sont des citoyens qui, à un moment donné, ont eu envie de s'engager. Un certain nombre sont présents dans la salle et n'ont pas, par respect, je pense, pour le débat, souhaité s'exprimer et c'est tout à fait respectable. Mais la plupart d'entre eux sont des élus engagés pour leur collectivité. Ils ont à cœur, point souligné précédemment par un intervenant, de défendre l'intérêt général – telle est l'essence même de l'engagement des élus, en général – et de porter une volonté d'œuvrer pour leur territoire, quel qu'il soit, communal, départemental, régional ou national.

Ici, vous êtes tous des citoyens et vous avez envie de porter votre parole dans le débat public. Je n'ai donc qu'une chose à dire : d'une part, votez et, d'autre part, engagez-vous ! Que ce soit dans le cadre des élections municipales, départementales, régionales, législatives, sénatoriales ou européennes, présentez-vous, portez votre voix et défendez vos convictions ! (*Applaudissements.*)

M. Christian GEROUARD, *Chauray*. – Nous voici au XXI^e siècle depuis 18 ans. Tandis que nous parlons d'informatique et de numérique, l'intelligence artificielle est aujourd'hui d'actualité et ce sera bientôt notre quotidien, et ce sans même nous référer au travail des hommes à la chaîne. Pourquoi ? Depuis ces quarante dernières années – et les plus anciens ne me démentiront pas –, nos hommes politiques, dans l'organisation mondiale du commerce, ont transmis tout le travail aux pays sous-développés, la Chine et l'Inde. C'est ainsi qu'un chêne coupé dans la forêt de Tronçais part en mer du port de Marseille jusqu'en Chine où il est débité et revient en parquet.

Nous parlons du travail, mais il va falloir se poser la question : le travail, pour qui ? Nous n'avons plus ou quasiment plus de travail industriel en France. Pensez-vous à tous ces esclaves, vous qui avez des enfants et des petits-enfants ? Voulez-vous que le salaire moyen soit un bol de riz, que ce soit des brûlures aux mains et aux pieds pour teindre les vêtements ?

Avez-vous le choix d'acheter des chaussures et des pulls fabriqués localement ? Et seulement le faites-vous ?

Alors, oui, les Gilets jaunes débattent sur les ronds-points, parlent de tous ces sujets et, en réponse à la précédente intervenante, ils votent. Peut-être brûlent-ils quelques pneus, mais au regard des fumées que dégagent les porte-conteneurs et du mazout qu'ils émettent, c'est *peanuts* !

Nous parlons du local, mais il faut vraiment s'engager dans le local. Savez-vous qu'un maraîcher qui travaille 70 heures par semaine gagne 700 € par mois et n'a pas les moyens de se payer la main-d'œuvre dont il a besoin ? Savez-vous que les producteurs ayant opté pour le bio ne perçoivent pas leurs subventions depuis deux, sinon trois ans ? Et que penser de ce projet de bassines pour une dizaine d'agriculteurs, qui consiste à aspirer de l'eau à 150 mètres sous terre et à prélever ainsi la meilleure eau qui s'est écoulée ? Aucune décision n'est à prendre au niveau local puisque toutes le sont au niveau européen et mondial. Eh oui, nous sommes une étoile de plus sur le drapeau américain ! (*Exclamations dans l'assistance.*)

Les jeunes ne sont pas parmi nous ce soir parce que, avec leur Smartphone, ils ont le monde dans leurs mains. Ils savent qu'ils peuvent, eux, délocaliser et ils s'en fichent de travailler en France...

M. Marc LOMAZZI, *animateur*. – Excusez-moi de vous interrompre, monsieur, mais pourriez-vous conclure, s'il vous plaît ? Nombreux sont ceux qui, comme vous, souhaitent prendre la parole.

M. Christian GEROUARD, *Chauray*. – Je conclus en disant qu'au XXI^e siècle, il nous faut penser au choix de société que nous voulons. Tandis que les politiques sont complètement absents dans cette recherche, les citoyens, eux, y pensent ! Celle qui nous est proposée, est-ce le SMIC bol de riz ou...

M^{me} Chantal PETILLAT, *animatrice*. – Désolée, monsieur, de mettre fin à votre prise de parole, mais mon collègue vous y a invité à l'instant et vous avez largement dépassé le temps imparti à chaque intervenant. Excusez-nous, mais nombreux sont ceux qui souhaitent s'exprimer et qui n'en ont pas encore eu l'occasion.

M. Jean-Pierre BACLE. – Quant à la question de savoir qui je représente ce soir, je suis gêné car je crois que je suis quelque peu schizophrène. (*Sourires.*) En fait, je vais vous parler avant tout en tant que citoyen, habitant des Deux-Sèvres, habitant de la Nouvelle-Aquitaine, habitant de la commune de Niort, habitant de la communauté d'agglomération, habitant européen et citoyen du monde !

En fait, je suis ici parce que j'ai reçu une invitation en tant que directeur d'un établissement médico-social et je me suis dit qu'il serait peut-être intéressant d'être présent à ce débat. Concernant ceux qui ne le sont pas, nous avons parlé largement des jeunes, mais c'est également le cas de la plupart d'une catégorie de la population, disons les plus de 85 ans, et surtout de ceux dont nous avons pris l'habitude de parler en leur nom. S'agissant d'un

débat de citoyens, c'est, pour moi, l'occasion d'en faire part. S'autoriser à parler à la place de ceux qui ont simplement des troubles de mobilité ou des troubles cognitifs et que nous ne sommes plus en capacité d'écouter ce qu'ils ont à nous dire m'insupporte.

J'en viens à ma proposition en tant que citoyen.

J'aimerais bien qu'en France, nous puissions un jour parler de manière paisible, outre des questions de représentativité, du statut de l'élu. Etant du secteur associatif, j'avoue que la vie politique m'aurait intéressé et je me suis posé la question de savoir à un moment donné si j'étais capable d'en prendre le risque. Je parle de risque parce que je ne suis pas d'une catégorie professionnelle me garantissant qu'au terme d'un mandat, je puisse retrouver un emploi.

Nous pouvons évoquer les questions de représentativité, mais il faudrait aussi, un jour, parler du statut de l'élu et parler rémunération. Le fait de percevoir des allocations Assedic à la suite d'un mandat ne me choquerait pas du tout. Tout élu qui, par définition, a pris un engagement devrait pouvoir y prétendre à l'issue d'un mandat. Qui plus est, ce serait ainsi favoriser le renouvellement.

Cette question du statut de l'élu mérite donc d'être un jour abordée franchement. Nous citoyens français, que voulons-nous comme statut pour nos élus ? Quelles missions leur donnons-nous ? Quels sont les moyens dont nous nous accordons collectivement à considérer comme leur étant nécessaires ? (*Applaudissements.*)

M^{me} Coralie MOLL. – Je tiens à répondre aux deux intervenantes que si nous en sommes là, c'est précisément parce que nous chérissons ce système électoral qui, en fait, nous opprime. Je m'explique.

Notre pouvoir, c'est d'être un électeur et non un citoyen. Ici, nous sommes des électeurs et non des citoyens. J'ai un master en anthropologie politique et j'ai participé à deux élections pour me prouver que voter ne servait effectivement à rien. Le schéma droite/gauche n'existe plus. C'est la finance qui est au pouvoir. Nous en sommes là parce que ce sont les hommes au pouvoir qui écrivent les règles du pouvoir. Lorsque nous parviendrons à changer cet état de fait et à changer la Constitution, nous aurons résolu le problème de notre représentativité.

M. Rodolphe CHALLET, *Conseiller départemental des Deux-Sèvres et porte-parole d'un groupe politique au sein de l'Assemblée départementale.* – Je suis venu ce soir essentiellement pour écouter les uns, les autres et je ne le regrette pas car c'est, une fois de plus, la preuve de cet immense besoin d'expression citoyenne. A ce besoin, nous ne pouvons pas simplement y répondre par le vote. En d'autres termes, nous ne pouvons nous contenter de répondre aux citoyens d'aller voter une fois tous les six ans pour choisir leurs élus. Certes, c'est important et il faut aller voter pour donner le plus de légitimité possible aux élus. Mais il faut aussi être capable d'imaginer entre deux élections des dispositifs permettant aux citoyens de s'exprimer et de peser sur les décisions.

La conclusion que je tire du débat de ce soir est justement le fait que nous ne pouvons pas nous en contenter : il faut qu'il y ait une suite. Nous devons être capables, nous dans nos

assemblées au Conseil départemental, mais sans doute aussi au Conseil régional et dans tous les Conseils municipaux de réfléchir aux meilleurs moyens d'associer les citoyens. Nous avons eu ici des mouvements d'expression importants. Au cours de ce débat, il a été évoqué les maisons de retraite et, précisément, à l'occasion d'une séance, l'Assemblée départementale a été envahie par des personnels qui souhaitent s'exprimer et nous faire passer un message. Il faut donc trouver des solutions pour que les citoyens puissent – les moyens techniques existent – s'exprimer au sein des assemblées délibérantes.

Pour ma part, je ne suis pas opposé au référendum sur certains sujets. Nous pouvons y réfléchir. Quand des sujets locaux ont vraiment une conséquence importante sur l'avenir d'un territoire, pourquoi ne pas donner la parole directement aux habitants ?

En tout cas, sur tous ces sujets, nous ferons des propositions sur la base de ce que nous avons pu entendre ce soir. Je dis « nous » car je ne suis pas seul, un certain nombre d'élus étant présents ce soir. Nous continuerons à faire vivre ce débat et, je le redis, à réfléchir aux meilleurs moyens de donner la parole aux citoyens entre deux élections.

M. Nicolas HUET. – Permettez-moi de répondre aux trois questions qui nous sont soumises dans le cadre de ce thème : « La citoyenneté et la démocratie locale ».

« Les citoyens doivent-ils être consultés en cours de mandat sur les grands projets ? »
Non !

« Les citoyens doivent-ils avoir la possibilité de soumettre des sujets à la délibération d'une assemblée locale, et dans quelles conditions ? » Oui, et là, je vais apporter une réponse.

« Le RIC doit-il être mis en œuvre au niveau local et dans quelles conditions ? » Non !

Pourquoi je réponds par la négative aux première et troisième questions et par l'affirmative à la deuxième question ?

Concernant cette deuxième question, eu égard aux propos tenus à l'instant par Rodolphe Challet, une piste est à mettre en place : la démocratie participative et non pas la démocratie délibérative. C'est important et c'est ce qui permettrait peut-être que les citoyens puissent parler entre eux.

Il s'agit de créer une loi pour que la démocratie participative puisse être valorisée, sans que ce ne soit toujours une démocratie responsable avec un élu. Je pense aussi que la démocratie participative doit être sœur de la proportionnelle. Dès lors que certains groupes politiques ne peuvent pas avoir une représentativité à l'Assemblée nationale, il serait d'une certaine justice d'instaurer un peu plus de proportionnelle et le débat s'engagera au niveau parlementaire.

M. Maurice VINCK, *retraité niortais.* – Je vais rebondir sur ce qui vient d'être dit en parlant de démocratie locale. Effectivement, il est très important que les citoyens soient consultés en cours de mandat sur différents projets et qu'ils puissent soumettre des propositions ou des projets à un Conseil municipal, par exemple, ou éventuellement à un Conseil départemental.

J'ai vécu une modeste expérience niortaise en tant que membre d'un conseil de quartier. Vous savez qu'à Niort, il a été institué des conseils de quartier et c'est une forme de démocratie participative. Mais, et je dis bien « mais », parlant d'une limite, lorsqu'il était demandé aux citoyens de participer à ces conseils – le fait de participer est donc bien une forme de démocratie participative –, rares étaient les volontaires. Je dis donc attention ! La démocratie participative, c'est essentiel, mais j'ai un doute sur la volonté des citoyens de participer effectivement à cette élaboration.

Quant au RIC, je ne suis pas personnellement opposé au référendum. Ce qui m'ennuie, c'est le « I » dans RIC. Qui décidera ou comment allons-nous décider d'éventuels référendums ? Un exemple est celui de la Suisse. Jusqu'où peut-on aller dans les référendums de ce type ? Ne risquent-ils pas de remettre en cause un certain nombre d'acquis ? On a entendu à ce sujet-là certains dire que le mariage pour tous, par exemple, pourrait être soumis à référendum et, bien sûr, être ainsi remis en cause ; de même pour la peine de mort, et ainsi de suite !

Alors, d'accord pour le référendum, mais attention aux risques induits pour la démocratie ! Attention si le référendum consiste essentiellement à remettre en cause et supprimer ce qui existe ! Je veux parler de ce que la démocratie a mis effectivement en place, peut-être par des élus, mais les élus symbolisent la démocratie en ce sens qu'il sont élus démocratiquement. Avec 65 millions de Français, il est impensable d'instaurer la démocratie directe, à l'instar d'anciens cantons suisses ! Ce n'est pas possible. Alors, soyons donc vigilants !

M^{me} Anaïs JANC, *recherche scientifique*. – Dans le cadre de ce thème, « citoyenneté et démocratie locale », j'interviens au nom de milliers de citoyens au sujet de ce projet des retenues de substitution. Il est l'objet d'un grave problème de déni démocratique.

Des enquêtes publiques se sont déroulées et nous avons été plus de 75 % à être contre ce projet. Pourquoi donc la majorité des citoyens n'a-t-elle pas été entendue ? Le fait que le Président du Conseil départemental, M. Favreau, ait signé le protocole d'accord concernant ces réserves de substitution le 18 décembre dernier, soit trois jours avant la tenue de la séance publique de l'Assemblée départementale, témoigne d'un réel problème démocratique. (*Applaudissements.*)

M^{me} Lysiane CHAIGREAU. – Nous parlons dans le cadre de ce débat, comme dans tous ces débats publics organisés actuellement, de permettre aux citoyens de s'exprimer. S'agissant des enquêtes publiques, je voudrais juste savoir à quoi elles servent. Je me suis prêtée à l'enquête publique concernant les bassines, qui s'est révélée être contre ce projet. Comme l'a souligné l'intervenante précédente, 75 % de ceux qui se sont exprimés y étaient opposés. Il n'a pas été tenu compte de notre avis et le protocole d'accord a été signé. (*Applaudissements.*)

M. Christian SCOPELITIS, *Aiffres*. – Il est certain que les citoyens doivent être effectivement consultés en cours de mandat.

Nous avons entendu ce soir maintes questions et interrogations, mais jusqu'à quand va durer cette violence ? Nous devons tous, comme c'est le cas ce soir et nous avons écouté tout le monde, nous rassembler pour discuter sérieusement de tous les problèmes. Mais ce n'est pas dans ces phénomènes de violence qui touchent toute la France que nous y parviendrons. Avec de telles violences tous les week-ends, ce n'est pas possible ! Il faut que cela cesse !

M. Philippe GOULARD. – A ce sujet, il me semble important d'ajouter...

M. Marc LOMAZZI, animateur. – S'il vous plaît, monsieur, permettez à chacun de pouvoir s'exprimer ! Vous êtes déjà largement intervenu dans ce débat.

M^{me} Anne RIZZOLO, céramiste en Charente-Maritime. – Le problème aujourd'hui est non pas tant de s'exprimer que d'être écouté. La colère des Gilets jaunes est là : ils ne sont pas écoutés. Pourquoi ? Ils ne parlent pas le même langage que la plupart d'entre vous. A vrai dire, je ne sais pas bien comment vous expliquer. Je ne fais pas partie des Gilets jaunes, n'ayant pas du tout la même lecture, ni les mêmes envies qu'eux, mais je suis sensible à leur demande et à leur souffrance. Je ne sais pas exactement où nous allons, mais la solution est de les écouter et de comprendre pourquoi ils en sont là. Il s'agit sûrement d'un problème d'éducation en ce sens qu'ils n'arrivent pas à exprimer comme il faut leur colère, leurs besoins et leur vision de la société. Ils font partie de ceux qui n'ont pas forcément envie des mêmes choses que vous et nous.

Le mieux est que je leur laisse la parole...

M. Marc LOMAZI, animateur. – Non, madame, je suis désolé !

M^{me} Anne RIZZOLO. – Excusez-moi, je veux juste dire que ce sont eux qui ont initialisé ce que nous sommes en train de dire et ils ont le droit de parler. Ils ne se sont pas suffisamment exprimés. Écoutons-les !

M. Marc LOMAZZI, animateur. – Ils ont déjà largement parlé et nous ne pouvons pas leur donner de nouveau la parole.

M^{me} Anne RIZZOLO. – Voilà la démocratie ! Bravo !

M. Philippe GOULARD. – Juste un mot pour dire qu'il y a autant de Gilets jaunes que d'individus.

M. Marc LOMAZZI, animateur. – Non, monsieur, vous n'avez pas la parole !

M. Philippe GOULARD. – Je vote, je ne brûle pas de pneus, je suis contre la violence...

M. Marc LOMAZI, animateur. – Monsieur, si vous n'êtes pas capable de respecter une règle démocratique de débat, c'est un vrai problème ! Vous avez eu à maintes reprises la possibilité de vous exprimer et nous vous avons laissé largement la parole. Par conséquent, ça suffit !

J'invite Rémi Lefebvre à conclure sur ce troisième et dernier thème !

M. Rémi LEFEBVRE, politologue. – Ce fut sans doute la séquence la plus animée de la soirée, avec deux conceptions de la démocratie qui ont été exprimées : la démocratie exclusivement ou essentiellement représentative et la dépasser par une démocratie plus participative.

Je vais vous faire part d'une synthèse des arguments visant à défendre la démocratie représentative et à l'enrichir par la démocratie participative.

La démocratie représentative est celle que l'on connaît depuis la Révolution française. Le principe de légitimité dans le système politique réside dans l'élection sur laquelle la démocratie représentative est essentiellement fondée. Ceux qui décident sont ceux qui ont été élus.

Pendant longtemps, il a été considéré que ce principe de l'élection n'était pas la démocratie. Les Grecs, par exemple, considéraient que la démocratie était le tirage au sort et que la question de la représentation renvoyait à l'autonomie du représentant par rapport aux citoyens. Le fait que nos représentants, une fois élus, n'aient plus de comptes à rendre à leurs électeurs, telle est la tendance des systèmes électoraux ! Là est le problème principal que supportaient auparavant les citoyens et qu'aujourd'hui, ils supportent de moins en moins. Parce que la relation de confiance entre les élus et les citoyens s'est rompue, ces derniers n'acceptent plus d'être simplement des électeurs.

Evidemment, des éléments justifient tout de même la démocratie représentative.

Le premier argument mis en exergue est celui de la compétence. Certains intervenants ont insisté sur le fait qu'il fallait des élus compétents. D'un certain point de vue, l'élection est l'un des principes qui peut – je dis bien « qui peut » – garantir cette compétence. Celui qui se présente devant les électeurs a une « prime » à la compétence. C'est l'idée avancée selon laquelle la compétence doit caractériser les élus et, par voie de conséquence, tout le monde ne peut pas être élu.

Le deuxième argument est celui de l'efficacité et se résume ainsi : la participation, c'est le « bordel », c'est trop long et stérile ; il y a des problèmes et il faut donc les régler et être efficace.

Le troisième argument est lié à la nécessité de voter. Ceux qui prônent la participation doivent voter, d'où la question soulevée : ne faut-il pas rendre obligatoire le vote ? Le fait que

soit réclamée la participation et que tout le monde ne vote pas est considéré comme une incohérence. Il faut donc déjà que tout le monde vote et, ensuite, on verra...

Tels sont les trois arguments qui militent en faveur de la démocratie représentative.

En guise de transition, et tel est le problème, des élus ne respectent pas les mandats qui leur sont confiés. C'est de plus en plus avéré pour des raisons non pas nécessairement de malhonnêteté, à mon avis, mais liées au fait que pour être élu, il faut séduire les citoyens, lesquels se laissent séduire, d'un certain point de vue.

Par ailleurs, c'est le problème de l'absence de contrôle des citoyens sur les élus, sujet que j'ai déjà évoqué. C'est ainsi qu'une nouvelle forme de démocratie, la démocratie participative, est apparue dans la réflexion selon laquelle l'élection ne suffit pas. Dans ce schéma, le citoyen doit pouvoir intervenir entre les élections et des outils peuvent être activés à cet effet. C'est notamment le cas avec le référendum dans le cadre duquel les citoyens sont consultés et appelés à voter. Citons à ce titre l'exemple de la Suisse qui a été évoqué. Globalement, le bilan de la démocratie suisse est plutôt positif, même si de multiples défauts sont à pointer, comme le risque d'avoir à se prononcer parfois sur des questions controversées. J'emploie à dessein ce qualificatif en référence à ce vote très controversé en Suisse sur la question : « Contre la construction de minarets ».

En réponse à un intervenant, nous pouvons parfaitement imaginer que des questions ne soient pas posées. A ce titre, des juristes proposent d'introduire un socle. Il pourrait être envisagé constitutionnellement de restreindre le périmètre du référendum. J'en viens là à la question du RIC qui a été largement discutée. Pour ma part, je pense que l'on ne peut pas réduire la démocratie participative au RIC. Une multitude de moyens ou de possibilités autres que le RIC permettent d'associer les citoyens : les jurys citoyens, les budgets participatifs, les sondages délibératifs. Nous, en tant que chercheurs, nous nous intéressons à maintes méthodes qui peuvent être utilisées et enrichir la décision.

Vous avez évoqué cette controverse locale des réserves de substitution, que je ne connais pas, mais en guise de méthodes, je citerai, par exemple, la Commission nationale du débat public qui organise des débats et dont je regrette à titre personnel qu'elle n'ait pas été associée par Macron au débat national, mais aussi Internet qui offre de considérables possibilités de consultation, de forum et même de référendum.

Les solutions sont donc multiples et je pense, sachant que j'é mets là un avis personnel, que ce n'est pas forcément inefficace. En revanche, les décisions qui sont prises et qui ne sont pas acceptées créent de l'inefficacité et de la contestation. Parfois, consulter en amont évite les contestations en aval. C'est vrai que nous avons tendance à vivre dans l'urgence, mais prendre le temps de démocratiser est souvent salutaire. Quant à se contenter de voter, force est raisonnablement de reconnaître que les Français ne veulent pas aujourd'hui s'y résoudre, en tout cas n'y adhèrent plus. En revanche, ils veulent avoir des possibilités de contrôle sur les élus, autres que celle de la réélection.

« Les élus ne rendent pas des comptes », a-t-il été dit dans ce débat. Si, ils rendent des comptes en fait, mais lors de la prochaine élection ! Malheureusement, et telle est la situation observée aujourd'hui, les électeurs votent bien plus contre les sortants que pour ceux qu'ils élisent. Là est le problème de notre démocratie ! C'est tout à fait le constat observé avec Nicolas Sarkozy et François Hollande, mais aussi avec Emmanuel Macron. Ce dernier a

suscité l'enthousiasme, mais nombreux sont les électeurs qui ont voté, avant tout, contre l'extrême droite.

En conclusion, pour réhabiliter l'élection, il faut aussi, à mon avis, une démocratie plus participative.

Merci de votre attention. (*Applaudissements.*)

M. Marc LOMAZI, *animateur*. – Merci, Rémi Lefebvre, de cet éclairage !

Merci à vous tous de votre participation ce soir à ce grand débat et de votre contribution à cet exercice démocratique ! Il a le mérite d'exister et il aura probablement des prolongements.

Bonsoir à tous !

(Le Grand Débat des Deux-Sèvres est clos à 23 heures 15.)
